

L'édition en Côte d'Ivoire : étude du secteur scolaire soumis à appel d'offres

Pour une meilleure compréhension des possibilités de développement des filières du livre africaines.

Stéphane Marill
Directrice de ScoLibris Livre solidaire
Mars 2008

ÉDITION > CONSEIL

FORMATION > EXPERTISE

60, rue des Lombards
75001 Paris
(+33) 1 74 64 11 86
www.scolibris.fr

ScoLibris Livre solidaire est une association loi de 1901
Siret : 532 009 024 00011 > Code APE : 9499Z



Je remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de m'accueillir avec disponibilité et convivialité, et ont accepté de répondre à la plupart de mes questions¹ : Madame Marie-Agathe Amoikon-Fauquembergue (éditions Éburnie), Monsieur Jean-Pierre Yéo Kananin (équipe pédagogique, éditions Éburnie), Monsieur Angès N'Dakpri (Frat Mat éditions et ASSEDI), Madame Mical Dréhi Lorougnon (EDILIS, librairie du Commerce), Monsieur Dramane Boaré (Les Classiques Ivoiriens), Monsieur Guy Lambin (NEI-CEDA), Monsieur Kevin Adou (CERAP) et Monsieur Kassimi Bamba (EDICERAP), Monsieur Brahim Soro (Librairie de France Groupe), Monsieur René Yédiéti (Librairie de France Groupe et Association des libraires ivoiriens), Madame Jacqueline Sirera (librairie Arte'Lettres), Monsieur Fouad Omaïs (imprimeries MICI), Messieurs Frédéric Ouapo Goué et José Claude Vila (ministère de l'Éducation), Monsieur Jacques de Lesquen (SCAC), Madame Catherine Sonh Guy (AICF), Monsieur Léon Rivière Komenan (Unesco), Monsieur Félix Konan N'Guessan et Madame Aminata Konaté (école primaire Cocody Est), Madame Namawa Timité (EPP Danga), et Monsieur Ally Diaby (directeur de ces écoles).

Merci également à Phocas Ekouedjin (Afrilivres), Laurence Hugues et Etienne Galliard (AEI), Thierry Quinqueton (MAE), Luc Pinhas (Université Paris XIII-Villetaneuse), Hélène Kloeckner.

¹ Il ne m'a en revanche pas été possible, malgré plusieurs tentatives, de rencontrer un intervenant de la Banque mondiale, ce qui est dommageable à toute étude sur l'édition scolaire en Afrique, puisque celle-ci est le premier bailleur de fonds des appels d'offres de matériel éducatif. Les questions concernant sa politique et ses modalités d'action sont en conséquence présentées sans réponse dans cette étude.

Introduction

La Côte d'Ivoire est un modèle de développement d'une édition variée et de qualité en Afrique francophone subsaharienne. Or, le modèle africain du marché du livre est extrêmement conditionné par le secteur scolaire, qui représente la plus grosse part de la production, en volume comme en chiffre d'affaires. Avoir accès à ce marché est ainsi pour un éditeur une condition nécessaire au développement d'autres secteurs de production éditoriale. Sur les 15 éditeurs que l'on recense en Côte d'Ivoire², 6 ont une production scolaire et une activité régulière.

Si chaque pays a son histoire, ses ressources et son organisation propres, et qu'il n'y a donc pas de modèle transposable d'un pays à un autre, l'étude du cas de la Côte d'Ivoire m'intéresse comme exemple réussi d'un développement d'une édition locale privée, seule garantie, à mon sens, d'un développement durable d'une industrie du livre. Par ailleurs, l'expérience des éditeurs locaux de la réalisation de manuels scolaires dans le cadre d'appels d'offres nationaux peut être intéressante, dans ses aspects techniques et financiers, pour leurs homologues d'autres pays.

À partir d'une enquête centrée sur le secteur scolaire, et particulièrement le niveau primaire soumis à appels d'offres, j'ai invité une quinzaine de personnes, éditeurs, libraires, imprimeur, agents ministériels, personnel d'organismes de coopération et de financement, à échanger leurs informations mais aussi et surtout leurs points de vue sur les aspects économiques, financiers, politiques, et techniques de la chaîne du livre ivoirienne actuelle, et ses améliorations possibles.

Cette étude, conformément aux deux axes définis plus haut, est structurée selon les questions suivantes :

I. Comment le paysage éditorial ivoirien s'est-il dessiné ? Qui sont les éditeurs scolaires locaux et dans quel contexte économique et politique ont-ils émergé ? Cela permettra de définir les grandes caractéristiques du modèle ivoirien.

II. Comment répondre à un appel d'offres ? quelles sont les conditions, les contraintes de la soumission ? Ici sont traités les aspects techniques et financiers du marché éditorial principal.

III. Quelles sont les perspectives de l'exemple de la Côte d'Ivoire ? C'est ici que sont exposés les différents aides et soutiens existants et les points d'amélioration possible de la chaîne du livre.

En addenda, quelques éléments de réflexion sur d'autres secteurs de l'édition (universitaire, littérature jeunesse et générale) avec des pistes de développement à étudier sont ajoutés.

Les suggestions ou pistes de réflexion sont signalées par l'italique.

I. Le paysage éditorial ivoirien

A. Historique du secteur scolaire

1) 1961-2002 : le monopole du scolaire, CEDA et NEA

² L'étude APNET-ADEA sur le commerce intra-africain de livres, mise à jour en 2006, en compte 18.

▪ Après l'indépendance, l'État crée, en 1961, le centre d'édition et de diffusion africain, le CEDA. C'est à l'origine une société d'économie mixte constituée avec des partenaires français (Hatier, Didier, Mame) dans le but de fournir des manuels scolaires. Dirigé par Venance Kacou, le centre a pour activité principale la diffusion-distribution des ouvrages de ses partenaires étrangers.

▪ Les Nouvelles éditions africaines (NEA) ont été créées quant à elles à l'initiative de Léopold Sédar Senghor, alors président du Sénégal, à Dakar en 1972, avec le soutien de 5 partenaires : Armand Colin, Nathan, Présence africaine, Le Seuil, Edicef. Une antenne togolaise et une ivoirienne voient le jour également. Celle-ci a au départ essentiellement une activité de distribution. Puis elle se développe à la faveur du monopole de la production du scolaire que l'État lui accorde en 1980, date marquant la fin de l'enseignement télévisuel et le retour à un système éducatif obligeant à doter en un temps record le pays en manuels scolaires.

▪ En 1982, le CEDA ayant manifesté la volonté de participer à la production scolaire, l'État répartit les titres de la collection « École et Développement » entre ces deux structures, à qui il accorde l'exclusivité d'exploitation des manuels de primaire. Les contenus sont conçus et rédigés par le Centre national de formation et de production de matériels didactiques de Bouaké, le CNFPMD ; l'édition est assurée par leurs partenaires français, Hatier International³ pour le CEDA et Edicef pour les NEA. Elles développent par ailleurs une production dans d'autres secteurs, comme la littérature jeunesse.

▪ Auditées en 1987 puis dissoutes en 1988, les NEA donnent naissance en Côte d'Ivoire au bureau ivoirien des nouvelles éditions africaines, le Binéa.

▪ Sur recommandation de la Banque mondiale, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel, ces deux maisons sont privatisées en 1992, et le Binéa, alors en difficulté, devient les Nouvelles éditions ivoiriennes, dirigées par Guy Lambin. L'État reste actionnaire des NEI à hauteur de 20%, l'actionnaire référant étant Edicef (groupe Hachette), avec 29% des parts ; les autres actionnaires sont essentiellement des privés ivoiriens, Edipresse à hauteur de 20%, la Librairie de France... Quant au CEDA, Hatier International est l'actionnaire de référence non majoritaire avec 41 % des parts, l'État conserve 20%, 31% appartiennent à des actionnaires privés ivoiriens, et 9% à Hurtubise HMM (Canada).

▪ En 1996, Hatier est racheté par Hachette. Cela crée un monopole de fait du marché scolaire par un éditeur non ivoirien, Edicef appartenant à Hachette.

▪ La séparation du pays en deux zones en 2002 et la fermeture du marché du Nord a porté un coup à l'ensemble de l'économie, et a touché de plein fouet le CEDA, dont une grosse part de l'activité consistait à distribuer la production d'Hatier et d'autres éditeurs du groupe Hachette. Si elles ont été les premières bénéficiaires du PASEF (de 1998 à 2002, voir ci-dessous), et de la mise en place de la gratuité des manuels scolaires en 2002, puisqu'elles conservaient la majorité des commandes de l'État, la guerre a causé des difficultés financières aux deux entités, qui se sont rapprochées en 2004 et ont aujourd'hui fusionné⁴ en une entité unique d'une trentaine de personnes (en 2003, le CEDA employait 48 personnes et les NEI 33).

³ Qui prend en charge également l'impression avant la dévaluation du FCFA en 1994 et partage ensuite l'ensemble des frais avec le CEDA.

⁴ Cette fusion est en train de se terminer, et n'est pas encore juridiquement validée.

▪ Ces deux maisons restent aujourd’hui les plus importantes de Côte d’Ivoire ; elles publient essentiellement du scolaire, pour lequel elles travaillent avec Edicef pour les NEI et Hatier International pour le CEDA, qui assurent l’ensemble du prépresse (création maquette, exécution, suivi éditorial), mais aussi du parascolaire, de la littérature jeunesse, de la littérature générale, des essais... Elles ont par ailleurs l’exclusivité de la distribution de Hatier International et Edicef, et distribuent d’autres éditeurs du groupe Hachette.

2) 2002 : la « libéralisation » du scolaire et la mise en place de la gratuité pour le primaire

Le plan national de développement du secteur éducation/formation (PNDEF), établi en 1998 et prévu sur la période 1998-2010 par le ministère de l’Éducation appuyé par la communauté internationale, a donné lieu, entre autres programmes financés par la coopération internationale, au programme d’appui au système éducatif et de formation (PASEF), planifié sur 4 ans (1998-2002). La Banque mondiale accorda notamment un prêt pour la distribution gratuite de manuels scolaires pour le primaire dans 120 sous-préfectures (dans les zones défavorisées ; pour appuyer la scolarisation des filles, etc.).

Cette intervention de la communauté internationale a incité fortement à la mise en place d’une procédure de mise en concurrence des fournisseurs pour, en premier lieu, choisir le moins cher. De fait, le PASEF a essentiellement bénéficié au CEDA et aux NEI, seuls éditeurs des ouvrages distribués et donc fournisseurs tout désignés desdits manuels.

Malgré la crise qui a paralysé le pays, l’État a continué sur la voie de la gratuité mais aussi de la libéralisation. C’est ainsi qu’en 2002, il lança un appel d’offres pour la réimpression et la distribution de 2 manuels sur les 16 que comptait la collection « École et Développement », publiée jusque-là par le CEDA et les NEI. La Banque mondiale ne passant pas de marché de gré à gré, amorcer le passage à cette procédure était indispensable pour que ses crédits soient accordés (cela dit, 2 des manuels seulement parmi tout ceux qui sont distribués cette année-là sont soumis à appel d’offres)⁵. Pour compléter cette première étape de mise en concurrence souhaitée par la Banque mondiale, la distribution de 4 livres parascolaires a également été soumise à la concurrence, mais sans commande de l’État pour une distribution gratuite.

Pour lancer l’appel d’offres, l’État a récupéré les films de ces ouvrages pour un franc symbolique, non sans rentrer en conflit avec leurs détenteurs. Plusieurs éditeurs soumissionnent alors : EDILIS, éditions Éburnie, Passerelle (Univers éditions), PUCI notamment.⁶ Les éditions Éburnie remportent la commande des 2 manuels de sciences et technologies CE et CM⁷, les PUCI reçoivent 2 parascolaires et Passerelle éditions 2 également, qu’ils donneront ensuite aux PUCI. EDILIS soumissionne sans succès.

En parallèle, le PASEF a continué malgré le conflit et c’est ainsi que les éditions Éburnie, en 2002, en ont bénéficié également pour les 2 manuels repris du fonds CEDA-NEI.

⁵ Les commandes de ces ouvrages sont d’environ 500 000 exemplaires pour chaque classe de primaire (et pour le seul secteur public). En effet, la Côte d’Ivoire compte à peu près 3 millions d’élèves dans le primaire. Ces marchés sont donc très conséquents.

⁶ Voir la section C. de la partie I, présentant un point sur chaque maison.

⁷ En Sciences et technologies, se sont des manuels communs à 2 années : CE1-CE2 et CM1-CM2.

Faute d'avoir pu trouver un accord avec le CEDA et les NEI pour le rachat des films des ouvrages édités jusque-là exclusivement par ces maisons, et poussé par la nécessité de réformer les programmes scolaires, le ministère de l'Éducation a mis en place un nouveau processus d'approvisionnement en manuels scolaires et s'est engagé en parallèle dans une modernisation des curricula.⁸ En 2004 a ainsi commencé la rédaction des nouveaux curricula au Centre national de formation et de production de matériels didactiques, sous l'égide du Canada (qui avait également participé à la création du centre en 1971). Les séminaires de formation prévus à Bouaké ont cependant été arrêtés par les conflits dans cette zone en 2002, et n'ont pas véritablement repris ensuite.

Toujours est-il qu'en 2006, le ministère de l'Éducation lance un appel d'offres d'édition, impression et distribution d'ouvrages scolaires d'une nouvelle collection, « École et Nation », pour la classe de CP des écoles publiques. Les lots remportés donnent un droit d'exploitation pour le secteur privé de 5 ans.⁹ Financé par l'État sur fonds propres, du fait du refroidissement des relations avec la Banque mondiale, cet appel d'offres a pour caractéristique d'établir une exclusivité nationale. Peut-être le gel des relations, pendant la guerre, avec la France a-t-il contribué à cette décision ; celle-ci est en tout cas le premier pourvoyeur étranger de manuels en Côte d'Ivoire et donc bénéficiaire tout désigné des marchés scolaires après le CEDA et les NEI (eux-mêmes travaillant avec des éditeurs français). Cette décision a en tout cas eu un impact capital sur le développement de l'édition locale, gage d'une autonomisation de la production éditoriale, elle-même essentielle à un développement culturel durable.

Sur les 7 lots de l'appel, la répartition devait être initialement de 2 lots pour CEDA, 2 lots pour NEI, 1 pour Frat Mat éditions et 2 pour les éditions Éburnie (Français et Éducation civique et morale). Ces dernières ne souhaitaient pas remplir les deux commandes ; en effet l'ouvrage d'ECM, étant le même pour CP1 et CP2¹⁰, devait être tiré à 990 000 exemplaires pour satisfaire à la seule commande pour le secteur public (donc à prix très réduit). Par ailleurs une clause fixait un plafond de 2 lots par adjudicataires, mais celle-ci fut contestée par CEDA-NEI. Finalement 5 lots sont accordés à CEDA-NEI (Lecture CP2, Maths CP1, ECM CP1 et CP2), Frat Mat éditions et éditions Éburnie s'en voyant attribuer 1 chacune (respectivement Maths CP2 et Lecture CP1).

⁸ En 1998 déjà, une évaluation du système éducatif avait été menée par la coopération française dans le cadre du projet dit de remobilisation du ministère de l'Éducation nationale (PARMEN) ; ce projet intervenait lui-même dans le cadre du programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) financé par la Banque africaine de développement (cf BAD-EDUCATION IV). En 1999-2000, dans le cadre du PASEF, une enquête nationale approfondie avait été faite par un cabinet indépendant. Il en est ressorti, notamment, une grande inadéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins réels des diplômés entrant sur le marché du travail. Inspirés en cela du système français, les programmes étaient axés sur des savoirs et non des savoir-faire. La formation par compétence (et non plus par objectif) à l'origine de la réforme de l'éducation est un apprentissage intégrant le cadre de vie des élèves et prônant une participation active de ceux-ci et non plus seulement une écoute attentive. Elle insiste sur l'évaluation régulière des élèves pour une meilleure intégration des apprentissages. Elle est censée permettre un développement des capacités propices à la réduction du taux de chômage, en fin de parcours, des jeunes diplômés.

⁹ En revanche, les réimpressions pour le remplacement des manuels gratuits du secteur public sont soumises à nouveau à appel d'offres et, puisqu'elles sont dorénavant financées par la Banque mondiale, le marché est ouvert également aux imprimeurs, qui sont autorisés à soumissionner au même titre que les éditeurs.

¹⁰ Il y a deux années de CP dans le cursus du primaire et non une seule, du fait du peu de fréquentation de l'école maternelle. Certaines écoles tentent de réduire à une seule l'année de CP ; l'école de Cocody Est, par exemple, a ainsi ouvert une classe de CP unique, où les élèves ont été choisis parmi les meilleurs de l'école maternelle.

En 2007, un appel d'offres en 10 lots est lancé pour les classes de CE1 et CE2. 13 dossiers sont retirés (par des imprimeurs également), 6 éditeurs les rendent : CEDA-NEI, Frat Mat éditions, éditions Éburnie, les PUCI et les Classiques ivoiriens. CEDA-NEI obtiennent 3 lots, éditions Éburnie 6 et Frat Mat éditions 1. Les Classiques ivoiriens et les PUCI ont vu leur soumission rejetée. EDILIS faisait partie de ceux qui ont retiré (et payé) le dossier mais n'ont finalement pas soumissionné.

En 2008 il était prévu de continuer pour les classes de CM1-CM2, mais l'exécution de l'appel précédent a été repoussée d'un an ; le réinvestissement de la Banque mondiale dans ce secteur en Côte d'Ivoire, après plusieurs années de blocage dû notamment à une dette non soldée (on parle de 118 milliards de FCFA que l'État aurait déboursé en mars 2008 comme premier remboursement) conditionne fortement la forme que prendra ce nouvel appel, car il risque notamment de proscrire l'exclusivité nationale et d'élargir les possibilités de soumission à d'autres professionnels que des éditeurs. Une concertation est prévue à ce sujet entre le ministère de l'Éducation et l'ASSEDI (voir surtout la partie II, section D.).

Conclusion

De multiples raisons permettent d'expliquer pourquoi il n'y a pas de secteur éditorial aussi développé qu'en Côte d'Ivoire dans la plupart des autres pays d'Afrique francophone. Le niveau de développement économique est un facteur important. L'argument du nombre est un autre élément de réponse (la population ivoirienne est de presque 20 millions de personnes contre 5 millions au Togo, 7,5 au Bénin, 11 au Sénégal, 13 au Burkina Faso, 13,5 au Mali, et 15 au Cameroun, etc.)¹¹. Le fait que la langue française soit parlée dans l'ensemble du pays en est un autre : les éditeurs ont accès à un marché potentiel, hors scolaire, important.

Il est cependant évident, tant le secteur scolaire est la source des possibilités de développement des maisons d'édition, que **la raison essentielle est la volonté politique affirmée sur le long terme de faire de l'éducation une priorité, et d'intégrer dans cette priorité l'approvisionnement en matériel éducatif de qualité, accessible aux élèves, et produit localement.**

La Côte d'Ivoire est l'un des rares pays où les maisons d'édition françaises, en conséquence, se sont implantées localement. Le transfert de compétences n'est pas effectif, puisqu'une bonne partie de la production du CEDA est éditée par Hatier International tandis qu'Edicef édite les manuels scolaires des NEI, mais **la filialisation** est déjà un pas de plus vers la localisation par rapport à une importation pure et simple. Elle permet la professionnalisation d'un personnel local. Dans de trop nombreux pays tout est fait à l'extérieur, édition et impression, et l'édition scolaire est sous perfusion des éditeurs du Nord.

La justification de telles situations par l'assise de ces maisons étrangères dans des pays instables et de marché petit ne semble pas tenir si on observe ce qui se passe dans certains pays anglophones, où les maisons anglaises ont su développer des filiales qui, si elles leur restent très dépendantes, notamment financièrement, ont bénéficié d'un véritable transfert de compétences.

¹¹ Il est vrai que les pays d'Afrique anglophone qui comptent le plus d'éditeurs sont le Kenya (33 millions de personnes) et l'Afrique du Sud (44).

B. Les autres branches scolaires : le préscolaire, le secondaire et le parascolaire

Les autres niveaux du scolaire représentent des marchés beaucoup plus petits. Le parascolaire également, bien que les consommables (cahiers d'exercices par exemple) se vendent bien du fait qu'ils ne puissent être revendus d'une année sur l'autre.

Le préscolaire : il compte 40 000 à 50 000 enfants dans le public. Rédigés par le ministère également, les ouvrages sont attribués par l'État et sont ensuite agréés ; on ne passe pas par appels d'offres, et la procédure d'attribution est donc beaucoup plus opaque. Des listes paraissent en juin avec les ouvrages agréés. Les éditeurs ont des délégués pédagogiques qui vont dans les classes pour présenter leurs ouvrages et montrer qu'ils figurent sur les listes. Si l'on publie un ouvrage qui n'est pas agréé, on peut le vendre au secteur privé. Les prix de ventes sont validés par l'État et sont en moyenne de 1 500 FCFA. CEDA-NEI et dernièrement NETER ont eu des agréments pour ce marché.

Le secondaire : Jusqu'ici les ouvrages du secondaire sont des titres agréés par l'État et suivaient la même procédure d'attribution que le préscolaire : que l'ouvrage existe déjà ou soit à éditer, un agrément de l'État est nécessaire. Il fournit le contenu, valide le prix de vente (y compris des importations). Pour le collège et le lycée, il peut y avoir jusqu'à trois éditeurs sélectionnés pour une même matière et un même niveau. Les éditeurs qui sont sur ces marchés sont essentiellement étrangers (Classiques africains, Nathan International, Edicef et Hatier International en coédition avec CEDA-NEI...).

La réforme et la gratuité devraient logiquement s'accompagner d'une redistribution des manuels entre les éditeurs par un remplacement des agréments par des appels d'offres pour l'édition, l'impression et la distribution de manuels adaptés aux nouveaux programmes. Bien que la réforme des programmes de 6^e et 5^e soient effective, seuls des cahiers d'intégration ont été élaborés pour l'instant. Ceux-ci ont des ventes importantes pour les matières principales car ils sont souvent prescrits ; leur prix est très variable en fonction des matières et des niveaux. Les 3 matières les plus vendues sont le Français, les Maths et l'Anglais.

Les manuels scolaires restent à créer pour toutes les matières. Leur mode de production (édition propre ou acquisition) et d'attribution (appel d'offres ou agrément) n'est pas encore fixé à l'heure actuelle. Les manuels hors matières principales ont des marchés beaucoup plus petits, très peu rentables au vu des prix de vente à l'exemplaire (entre 3 000 et 6 000 FCFA ; pour le lycée, on peut trouver des ouvrages à 18 000 FCFA).

Le parascolaire : les cahiers d'activités et d'exercices sont des consommables rédigés également par le ministère, expérimentés, agréés, etc. Les annales, ouvrages de révision, etc. sont faits par les éditeurs eux-mêmes. Sur les listes apparaissent aussi des ouvrages de littérature, etc. Le parascolaire a des prix et des chiffres de ventes extrêmement variables en fonction de la matière, du niveau, et du fait qu'il soit un consommable ou non.

C. Les éditeurs ayant une production scolaire

CEDA et NEI : voir ci-dessus section A.

EDILIS : cette maison a été constituée en 1992 par M^{me} Mical Dréhi lorsque les NEA, où elle était chef de production, ont été démantelées. Soutenue par des amis, elle monte cette structure, Édition du Livre Sud, en même temps qu'elle ouvre la librairie du Commerce, au Plateau. L'activité de cette structure démarre avec la publication d'un ouvrage de littérature amoureuse, *Embouteillage*, de Micheline Coulibaly, qui remporte un vif succès¹². Ayant fait le pari de promouvoir les langues nationales et de publier des ouvrages d'alphabétisation, la directrice a été formée pendant trois ans au Sénégal, dans le cadre d'un programme de la DSE¹³. En 1994, elle publie la collection « Alpha et Développement », réalisée sous la direction du ministère de la Famille et de la Promotion de la femme ; il s'agit d'une série de 12 ouvrages pratiques d'alphabétisation plus 1 document maître. L'État lui a aussi accordé l'agrément, en 1994 (et jusqu'à aujourd'hui) des manuels d'Éducation civique et morale de la collection « L'école pour la vie », pour tout le secondaire, ainsi que les cahiers d'activité correspondants. La maison est composée aujourd'hui de 6 personnes.

Passerelle éditions : née en 1992, cette maison d'édition composée de 3 personnes s'est appelée Petite Fleur jusqu'en 1995. Elle a signé un partenariat avec Nathan International en 2000. En 2002, elle a reçu 2 ouvrages de parascolaires, qu'elle a ensuite légués aux PUCI. Ayant connu des difficultés depuis plusieurs années, notamment à la suite des pillages de 2004, elle semble ne plus faire de scolaire aujourd'hui.

Les PUCI : nées en 1998, les presses universitaires de Côte d'Ivoire sont dirigées par Alain Poiri, ex-directeur des presses de l'université d'Abidjan. Elles éditent des ouvrages universitaires essentiellement, développent leur activité dans le secteur scolaire, notamment préscolaire, et diffusent et distribuent des éditeurs étrangers (canadiens) également.

Éditions Éburnie : en 2001, Marie-Agathe Amoikon-Fauquemberg, ex-directrice éditoriale chargée de fabrication au CEDA, a été poussée par des amis et relations à créer sa propre maison d'édition pour se lancer dans le scolaire, puisque ce marché était en train de s'ouvrir. Les éditions Éburnie ont ainsi commencé leur activité en 2002 en remportant des marchés de l'État et grâce aux commandes du PASEF¹⁴. Composée de 5 personnes au départ, cette structure compte aujourd'hui 15 personnes. 85 % de sa production est scolaire, le reste étant essentiellement des coéditions (avec le Bénin, la Guinée, le Togo...) d'ouvrages de littérature jeunesse.

Les Classiques ivoiriens : cette maison a été créée en septembre 2004 par Dramane Boaré, directeur commercial de CEDA, qui a démissionné à l'occasion de la fusion de CEDA et NEI pour monter cette structure. L'ouverture alors prochaine du marché scolaire a dû être ici aussi un des

¹² La collection « Ardeurs tropicales », dont ce titre est le premier, existait donc avant la fameuse collection des NEI, « Adoras », née en 1998.

¹³ Fondation allemande pour le développement international.

¹⁴ Qui prévoyait la distribution gratuite de manuels scolaires dont l'impression et la livraison étaient soumises à appel d'offres, mais aussi la distribution de kits scolaires.

motifs de cette création. Les actionnaires sont pour 40 % les Classiques africains, 51% des actionnaires ivoiriens. La société est constituée de 9 personnes et diffuse dans l'ensemble de la sous-région la production des Classiques africains, mais également Belin et Heinemann, ainsi que d'autres éditeurs locaux. L'activité d'édition proprement dite a démarré avec des ouvrages pour les écoles catholiques, et se développe petit à petit avec des publications en partenariat avec d'autres éditeurs, comme Belin. En 2005 et 2006 ont été publiés, sous agrément de l'État, des cahiers d'activité de physique-chimie pour le lycée. Et si les Classiques ivoiriens n'ont pas eu de marché scolaire dans le cadre de la gratuité en 2007, l'État leur a en revanche confié la production de cahiers d'exercices, de cahiers d'intégration, etc.

Frat Mat éditions : cette structure est une émanation de la Société nouvelle de presse et d'édition de Côte d'Ivoire (SNPECI), groupe appartenant à l'État et détenant le journal Fraternité Matin, quotidien national. Le pôle édition existait de manière informelle depuis plusieurs années, mais c'est en 2005 qu'il a véritablement formé une entité à part dans le groupe. Ce dernier a répondu en 2006 à l'appel d'offres national. L'activité de Frat Mat éditions s'adosse à la fois aux autres entités du groupe (PAO, imprimerie, comptabilité, diffusion, commercialisation) et à des partenaires étrangers pour l'édition des manuels scolaires).

D'autres éditeurs composent le paysage éditorial ivoirien sans avoir d'activité dans le scolaire : EDICERAP (ex-Inades), NETER, PUSAF, EDUCI, pour l'universitaire, mais aussi, hors éducatif, Encre bleue, Bognini, Vallesse, etc. Hors scolaire, beaucoup de maisons sont unipersonnelles.

Conclusion

On peut remarquer deux choses :

– Les maisons d'édition ayant remporté un marché scolaire par soumission à un appel d'offres sont toutes, ce qui est naturel, des structures ayant une **assise financière importante**, et des rapports de confiance avec les banques qui travaillent avec elles. En effet, CEDA-NEI sont des filiales de Hachette, leur actionnaire référent ; Frat Mat éditions appartient à la SNPECI ; Passerelle éditions travaillait en partenariat avec Nathan International ; quant aux éditions Éburnie, elles avaient répondu depuis 2002 à plusieurs appels d'offres de réimpression et distribution de manuels scolaires ainsi que d'approvisionnement en fournitures scolaires.

CEDA-NEI, les Classiques ivoiriens, les PUCI ont par ailleurs une **activité de diffusion et/ou de distribution** (Frat Mat éditions également par son groupe et Edilis par sa librairie), ce qui leur permet de diversifier leurs sources de revenus, ou même a pu être leur principale source.

– Les personnes dirigeant ses maisons ont un profil spécifique : la directrice des éditions Éburnie est une ex-cadre de CEDA, tout comme le directeur des Classiques ivoiriens. Celle d'EDILIS vient des NEA. Le responsable du développement de Frat Mat éditions vient des éditions Passerelle et il avait été initialement repéré par Nathan International. D'une manière ou d'une autre, **ces dirigeants ont donc eu des rapports étroits avec des éditeurs français, en travaillant dans des filiales ou en partenariat avec eux.**

La plupart de ces dirigeants ont par ailleurs **bénéficié de formations financées**, notamment du Centre de formation à l'édition et à la diffusion du livre de Tunis, le **Cafed**, créé en 1989 par

l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, aujourd'hui OIF, Organisation internationale de la francophonie). C'est le cas de Marie-Agathe Amoikon et Mical Drehi. Anges N'Dakpri a obtenu un financement par le biais de l'APNET pour faire un DESS d'édition à l'ESSTIC (École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication) de Yaoundé II. Alain Poiri, des PUCI, a quant à lui obtenu une bourse pour être formé au Canada aux industries graphiques et à la gestion de l'édition.

II. Répondre à un appel d'offres

A. Le dossier d'appel d'offres

Les informations suivantes sont tirées de l'appel d'offres de février 2007 pour l'édition, l'impression et la distribution de 10 ouvrages de CE1 et CE2 pour l'année scolaire 2007-2008 en Côte d'Ivoire. Chaque lot compte 450 000 exemplaires de livres de l'élève et 12 500 livres du professeur.

L'avis d'appel d'offres est disponible à la direction des affaires financières du ministère de l'Éducation nationale, au service des marchés publics, pour la somme de **100 000 FCFA**. L'appel est publié dans le journal des marchés publics.

Il est précisé que **les copyrights, les films et les CD sont la propriété exclusive de l'État**, qui se garde le droit de prêter par contrat ceux-ci pour exploitation. Les soumissionnaires doivent donc remettre ces éléments une fois la commande effectuée. Les adjudicataires payent d'ailleurs au ministère 6% de droits d'auteur, calculés sur le montant de l'offre pour le public, et sur le prix public net (hors remise libraire) pour les ventes aux établissements privés.

Une date de réunion d'information est annoncée.

L'adjudication est assortie d'un droit d'exploitation de 5 ans pour le secteur privé. C'est sur les ventes dans le privé que les éditeurs ont des marges substantielles, les prix fixés dans le cadre de l'appel d'offres étant très bas.

1) Les pièces à fournir

L'avis est composé notamment d'un règlement particulier d'appel d'offres (RPAO) qui précise les pièces à fournir et liste à chaque fois leur présentation (document daté, paraphé, complété, copie certifiée conforme, etc.).

Les pièces à fournir sont :

- les références du soumissionnaire ainsi que des attestations de bonne exécution des 5 dernières années pour l'édition de livres scolaires. Ces attestations sont délivrées par les entités ayant lancé des appels d'offres de fournitures scolaires et précisent que le soumissionnaire a bien rempli la commande passée. Un modèle est fourni en annexe ;

- les exemplaires de deux ouvrages scolaires de langue française publiés dans les 5 dernières années ainsi que leur ISBN ;

- une attestation bancaire de moins de 6 mois, qui précise qu'une banque est en bon rapport avec la société soumissionnaire ;

- un extrait du registre du commerce en rapport avec l'objet de l'appel ; un modèle de déclaration est fourni : forme juridique de la société, montant du capital, date d'inscription au registre du commerce, attestation de paiement des cotisations sociales, CV des dirigeants...

- une fiche de renseignements généraux, dont un exemple à remplir est donné (coordonnées, chiffre d'affaires, etc.) ;

- une déclaration faite par le soumissionnaire (i.e. une déclaration d'engagement personnel) ;

- des coordonnées complètes ;

- une attestation CNPS de moins de 3 ans (i. e. la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, chargée du recouvrement des cotisations sociales) ;
- une attestation des impôts de moins de 3 mois à la date de remise des offres ;
- un préfinancement bancaire au moins égal à 25 % du montant de la soumission. Un document signé de la banque certifiant un droit à un découvert du montant nécessaire est suffisant ;
- une maquette en blanc et une maquette d'unité type du contenu conformes aux spécifications des devis pédagogiques (i.e. les échantillons des leçons annexés au DAO édités et illustrés pour montrer les prestations du soumissionnaire) ou une maquette en blanc avec une maquette d'unité type intégrée pour le livre de l'élève ; une maquette type d'unité pour le guide pédagogique ;
- un certificat légalisé engageant le soumissionnaire à remettre les films et CD après la production ;
- un CV, authentifié dans une mairie et datant de moins de 3 mois, du directeur technique et de chaque maquettiste ;
- un planning des opérations ;
- une soumission timbrée à 1 000 FCFA par lot (un modèle est fourni, précisant le prix global proposé, le délai d'exécution, des informations sur le soumissionnaire) ;
- un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (il s'agit d'un tableau des principaux postes de coûts à remplir) ;
- un détail estimatif et quantitatif (un tableau à remplir est fourni).

À tout ceci s'ajoute une **caution provisoire** (cf ci-dessous).

Une des conditions indispensables au succès de la soumission est que **le dossier d'appel d'offres soit complet**. Il est en effet impératif que tous les documents demandés soient présentés. Il faut **respecter également la présentation exigée** (date et signature, nombre de copies, etc.).

2) Les conditions à remplir

La particularité des appels d'offres de 2006 et 2007, financés par l'État lui-même, est qu'ils s'adressaient aux seules personnes morales établies en Côte d'Ivoire.

La liste des documents à fournir montre qu'il faut être inscrit au registre du commerce, que la société ait une activité en rapport avec l'appel (sans précision sur le rapport lui-même, ce qui laisse la possibilité à des non-éditeurs de soumissionner), qu'elle ait payé ses impôts.

L'article 4 précise le **montant de la caution provisoire, à fournir en plus**, et nécessaire à la soumission ; l'article 16 précise les capacités techniques et financières requises :

Article 4 :

- lot 1 : livre de Français CE1 et guide pédagogique Français CE2 : 8 141 250 FCFA ;
- lot 2 : CE2, même somme ;
- lots 3 et 4 : Mathématique CE1 et CE2 : 6 766 500 FCFA chacun ;
- lots 5 et 6 d'ECM, 5 772 000 FCFA chacun ;
- lot 7 d'Histoire-Géographie CE1 : 6 766 500 FCFA ;
- lot 8 d'Histoire-Géographie CE2 : 7 283 250 FCFA (car il y a en plus un guide pédagogique unique),

- lot 9 de Sciences et Technologie CE1 : 5 903 625 FCFA ;
- lot 10 de Sciences et Technologie CE2 (avec un guide unique en plus) : 6 420 375 FCFA.

Les cautions sont estimées en fonction des budgets que le ministère prévoit pour chaque lot. Concernant ces budgets, à chaque avis d'appel correspond une ligne budgétaire dont le numéro est précisé dans l'avis, qui permet de connaître l'estimation budgétaire de la Direction des marchés publics.

Article 16 :

- la société doit prouver qu'elle a réalisé les années précédentes un **chiffre d'affaires annuel au moins égal à la moitié du montant des lots** pour lesquels elle soumissionne¹⁵ ;
- elle doit par ailleurs fournir une **attestation de disponibilité de crédit bancaire** par lequel la banque s'engage à **préfinancer** le marché pour un **montant au moins égal à 25% du montant des lots**.

Techniquement, l'article 16 précise également que :

- le soumissionnaire doit avoir **déjà publié au moins deux ouvrages scolaires en langue française dans les 5 dernières années** ; il doit fournir un exemplaire de chaque ouvrage et leur ISBN. Il doit aussi remettre des **attestations de bonne exécution de l'édition des livres scolaires réalisés**. À défaut, **le directeur technique doit avoir une expérience de 5 ans au moins dans le domaine** (il doit fournir un CV certifié par une mairie) ;
- il doit fournir un **planning d'exécution** qui tienne dans les délais (8 mois pour l'appel d'offres de 2007) ;
- il doit avoir **une équipe éditoriale d'au moins 3 personnes** (dont il faut fournir les CV certifiés de moins de 3 mois), ayant des connaissances en matière de pédagogie et de psychologie des enfants, ayant déjà travaillé sur des manuels scolaires, et ayant la capacité d'être une force de proposition documentaire et scientifique pour le CNFPMD, qui rédige les contenus ;
- son équipe doit être composée également de **maquettistes ayant au moins 5 années d'expérience dans le scolaire** (dont il faut fournir les CV certifiés de moins de 3 mois).

Par ailleurs, les maquettes proposées doivent correspondre exactement à toutes les spécifications demandées.

Exemple d'entrée dans le secteur scolaire, les éditions Éburnie en 2002 : ayant travaillé au CEDA pendant 17 ans, Marie-Agathe Amoikon-Fauquembergue avait une expérience personnelle du scolaire qu'elle pouvait prouver. À l'époque, comme la commande concernait des ouvrages déjà existants, et que la Banque mondiale tenait vraiment à ouvrir la soumission à de nouveaux éditeurs, il y avait moins de conditions à remplir ; notamment, il n'était pas demandé d'avoir une équipe pédagogique. Elle crée sa maison d'édition fin 2001 et soumissionne en 2002 avec une attestation fiscale (déclaration fiscale d'existence), une attestation de préfinancement fournie par un ami, un capital personnel, et le soutien d'une banque locale, obtenu difficilement, en signant des clauses très engageantes, et pour un taux de 14,75%.

¹⁵ Il semblerait que cette clause, très exigeante, ne soit pas à respecter impérativement si l'on fournit des attestations de bonne exécution par exemple.

3) Les critères

Les deux critères de sélection des adjudicataires sont **le prix global et forfaitaire de l'offre et la maquette**.

Par exemple, les soumissionnaires retenus en 2006 ont vendu les manuels scolaires de la classe de CP au prix unitaire de 450 à 600 FCFA. En 2007, les ouvrages de CE1-CE2 retenus étaient proposés à 395 FCFA jusqu'à 745 FCFA. Les guides pédagogiques retenus sont soumis à 408 FCFA jusqu'à 1850 FCFA.

Les exemples de maquette à fournir sont à créer à partir d'indications générales (esprit de la réforme, format des ouvrages, etc.), de spécifications de l'organisation et de la structuration des chapitres (rubriques, etc.), et d'un manuscrit d'une leçon. Pour le Français, par exemple, 8 pages d'unité type sont fournies, avec des textes, des questions, des indications sur les illustrations... Un CD est remis pour cela.

4) Calendrier de réponse et de règlement de la commande

La date limite de dépôt des offres est fixée à **un mois après parution de l'avis**, le 6 mars 2007. L'ouverture des plis est publique.

Le délai d'exécution est de 8 mois.

Ce calendrier ambitieux ne correspond pas forcément aux délais de tous les appels d'offres, et n'a finalement pas été respecté, l'ouverture des plis a été reportée d'un mois (après demande collective de report) et la réalisation de l'offre repoussée à la rentrée suivante.

Le règlement intervient en général après l'exécution de l'offre, donc après livraison, et peut intervenir bien après celle-ci : en mars 2008, CEDA-NEI n'avaient toujours pas été payés pour l'exécution de l'appel d'offres de 2006. Ces retards peuvent causer de grosses difficultés à des maisons d'édition dont l'assise financière ne permettrait pas tant d'attente.

Pour l'appel de 2007, un paiement échelonné est prévu, avec un règlement de 15% au BAT, un deuxième de 30% ensuite, etc.

Conclusion

La nécessité d'être inscrit au registre du commerce et d'être en règle avec les impôts semble une condition évidente demandée par l'État en garantie, mais tout éditeur ne les remplit pas forcément.

Les personnes qui soumissionnent **travaillent déjà dans l'univers scolaire**, que ce soit à titre personnel, en ayant travaillé dans des maisons scolaires, ou parce que leur maison d'édition elle-même publie pour ce secteur. Pour soumissionner à ces appels d'offres, on peut ainsi avoir commencé par répondre à des appels moins exigeants et avoir des attestations de bonne exécution, ou avoir d'abord publié des ouvrages scolaires agréés, par exemple, hors cadre de la gratuité et donc des appels d'offres.

Il faut par ailleurs avoir **un chiffre d'affaires suffisant** puisqu'il est censé être égal à la moitié du montant de la soumission, ce qui représente une somme très importante, et enfin avoir la **capacité d'une importante avance de fonds**, car l'État règle après l'exécution, parfois longtemps après. Le **recours au prêt bancaire** étant visiblement difficile, les banques ayant une mauvaise connaissance du secteur culturel et étant réticentes à prêter pour des marchés de l'État, cela exclut d'office bon nombre de professionnels intéressés.

Il paraît indispensable pour soumissionner d'avoir déjà préparé l'offre avant la sortie de l'appel, car il faut **1 mois à 1 mois et demi à un éditeur habitué pour répondre**, et les offres hors délais ne sont pas acceptées (du moins en théorie, et à coup sûr si on soumissionne pour la première fois). Pour exemple, la prise de contact avec des **banques** prêtes à s'engager (donc ayant déjà des relations avec la structure ou son dirigeant), la constitution d'une équipe prête à travailler en **PAO** comme des personnes ayant la capacité de travailler sur le contenu, la recherche des possibilités de ressources documentaires se préparent en amont.

Pour avoir une chance de proposer une offre concurrentielle, il faut également avoir des **contacts avec des imprimeurs** capables de remplir de telles commandes à des prix compétitifs (juger donc de leurs capacités commerciales et techniques), et étudier les possibilités et les coûts d'un des aspects très lourds de l'appel d'offres : **la distribution** (voir section E., partie II). Une bonne connaissance de ces différents domaines est importante pour proposer un prix global et forfaitaire cohérent.

Savoir quels prix sont pratiqués en général peut être également très utile. On peut s'adresser au ministère pour avoir le tableau des prix d'appels d'offres précédents. On peut aussi **faire le calcul à partir de la ligne budgétaire associée à l'avis d'appel d'offres**, que l'on peut demander également, et proposer une offre en dessous de ce budget dans une marge appréciable.

Des organismes comme l'Organisation internationale de la francophonie (l'OIF), soutiennent les éditeurs dans ces procédures. L'OIF a par exemple mis en place un fonds de garantie, des formations... (Voir partie III, A. pour le détail de ces soutiens.)

B. Le déroulement de la soumission

Cette partie donne quelques éléments quant au déroulement de la soumission à l'appel d'offres de février 2007 pour l'édition, l'impression et la distribution de 10 ouvrages de CE1 et CE2 pour l'année scolaire 2007-2008.

Pour ce deuxième appel, CEDA-NEI, Frat Mat éditions, éditions Éburnie, les PUCI, Les Classiques Africains ont soumissionné. La réception des dossiers devait avoir lieu le 5 mars 2007 mais a été ajournée d'un mois puis reportée à nouveau, à la demande de certains soumissionnaires.

La commission d'ouverture et de jugement des offres est composée du directeur des affaires financières (DAF) du ministère de l'Éducation (MEN), du sous-directeur des manuels et des kits scolaires, du directeur de la pédagogie et de la formation continue du MEN, du sous-directeur des marchés et de l'équipement de la DAF du MEN, du chef de service des marchés de la DAF du MEN, du contrôleur financier auprès de l'Éducation nationale. Les informations sont lues à haute voix. Les délibérations, en revanche, se font à huis clos.

Cette commission réunit des personnes qui travaillent, et sont en contact étroit avec les éditeurs soumissionnaires. Il ne s'agit donc pas d'une entité extérieure impartiale.

CEDA et NEI, fusionnés progressivement depuis 2004, ont soumissionné de manière croisée, sans jamais être en concurrence (chaque entité a soumissionné pour 5 lots). Les Classiques Africains ont soumissionné aux 4 premiers lots, les éditions Éburnie aux 6 premiers lots, les PUCI à 8 lots, Frat Mat éditions aux 10 lots.

Si on avait respecté le seul critère du prix le plus bas pour attribuer les lots, les éditions Éburnie auraient remporté les 6 lots auxquels elles avaient soumissionné, les PUCI les 2 autres auxquels les éditions Éburnie n'avaient pas soumissionné, NEI et Frat Mat éditions auraient eu 1 lot et CEDA n'aurait pas eu de lot du tout. Les mieux (moins) disants étaient en effet les éditions Éburnie et les PUCI, Frat Mat éditions venaient ensuite, puis NEI et CEDA. Mais les PUCI, deuxième moins disant après les éditions Éburnie, ont été écartées car elles n'ont pas donné leur bilan ni leurs attestations de bonne exécution, et n'ont pas fourni de caution bancaire, tout comme les Classiques ivoiriens.

Finalement le dépouillement des dossiers, qui dure en général 3 jours, a pris 3 mois cette année-là. À la même époque a eu lieu un changement ministériel, or le changement d'intervenant influe sur les dispositions prises.

NEI-CEDA a alors contesté la candidature des éditions Éburnie en avançant que cette maison n'aurait pas la capacité de remplir son offre : ses « prix cassés » leur permettaient de penser qu'elle n'allait pas arriver à satisfaire la commande. Mais lui retirer des lots aurait alors logiquement conduit à les attribuer à Frat Mat éditions, et non à CEDA-NEI. Les éditions Éburnie devaient un temps céder certains des lots qu'elles avaient gagnés, mais le raidissement des relations au cours de ces tractations ont été dissuasives. Finalement, elles ont conservé les 6 lots auxquels elles avaient soumissionné¹⁶, CEDA-NEI en ont reçu 3 et Frat Mat éditions 1.

Conclusion

La procédure d'appel d'offres telle qu'elle est décrite ici est précise et rigoureuse : critères d'attribution limpides, conditions de soumission très exigeantes – notamment, et peut-être surtout, sur les aspects financiers –, grand nombre de pièces justificatives à fournir pour constituer un dossier présentant toutes les garanties, calendrier fixé à l'avance, etc.

La réalité de la répartition s'en éloigne cependant. L'ensemble de cette procédure est en réalité marqué par l'intervention d'une forte composante relationnelle, dans un milieu où secteur privé et secteur public se côtoient, collaborent, et où les personnes interagissent.

La condition de soumission excluant les sociétés non établies en Côte d'Ivoire a dû contribuer à la décision de diviser l'appel en lots correspondant à des matières et des niveaux ; ces deux éléments sont en tout cas intimement liés et ont permis voire provoqué l'émergence de nouveaux éditeurs locaux scolaires : nul doute que sans l'une de ces deux règles, les filiales et les éditeurs français ou canadiens eux-mêmes, présents sur le marché scolaire ivoirien, auraient remporté seuls ces marchés, non seulement parce qu'ils auraient pu évincer les éditeurs locaux avec une

¹⁶ Une clause de l'appel d'offres de 2006, que NEI-CEDA a fait enlever, précisait à l'origine que chaque adjudicataire pouvait recueillir au maximum 2 lots. Cette clause paraît intelligente dans le cadre de l'ouverture d'un marché, pour appuyer le développement de plusieurs entreprises. CEDA-NEI ont été pénalisés par ce retrait l'année d'après.

offre plus avantageuse et en tout cas en donnant de meilleures garanties, mais parce que ceux-ci n'auraient même pas eu la possibilité de se présenter, n'ayant pas l'assise financière suffisante pour répondre à l'ensemble des lots, ni les capacités logistiques et techniques pour assurer le prépresse et la distribution d'un tel nombre de manuels.

C. La réalisation de la commande, ses contraintes et ses difficultés

1) Le calendrier

Voici une comparaison d'un calendrier type pour l'édition, l'impression et la livraison de spécimens¹⁷ d'un manuel scolaire en France et celui d'un manuel en cours de réalisation pour l'appel d'offres de février 2007 en Côte d'Ivoire :

Les opérations	France	Côte d'Ivoire
Recherche d'auteurs, constitution des équipes, élaboration du concept	À réception du programme ; juin en général	À réception de l'appel : février 2006
Réception des manuscrits	Septembre-octobre	À adjudication
France : Travail sur les manuscrits et première mise en page Côte d'Ivoire : expérimentation relecture, propositions de changements et première mise en page	Septembre-décembre	Septembre-décembre
Recherche iconographique	Octobre-février	Février-avril
Premières épreuves : France : correction typographique et des auteurs Côte d'Ivoire : travail avec l'équipe pédagogique du ministère	Noël, janvier	Février-Mars
Intégration des corrections + conception cartographiques et des illustrations + intégration de l'iconographie	Janvier-février	Mars-avril
Demande de droits de reproduction des textes et photos	Janvier-février	Avril
Deuxièmes épreuves : correction typographique et des auteurs	Février	Avril
Intégration des corrections + de	Février-mars	Mai

¹⁷ Puisque nous livrons un exemplaire à chaque professeur, gratuitement, de nos publications et que l'achat se fait ensuite, selon le mode que la région aura choisi pour la gratuité, par les élèves auprès des libraires à partir de cartes à puces ou de chèques-livres, ou par les établissements faisant des commandes groupées auprès des libraires ou des grossistes.

l'iconographie, de la cartographie, etc.		
Conception des pages périphériques et documents promotionnels	Février-mars	
Constitution/mise à jour des fichiers d'adresses des écoles et des noms des professeurs	Mars	Remis par le ministère
BAT	20 mars	Mai-juin
Impression	Mars-avril	Juillet-août
Livraison	Des specimen : mai	Septembre

2) Le budget

Les maisons d'édition de Côte d'Ivoire ont des procédures d'élaboration des manuels scolaires très différentes les unes des autres (certaines font faire le prépresse par un éditeur étranger, d'autres la totalité de l'édition et de l'impression, d'autres travaillent en partenariat, d'autres encore sont autonomes...) et il n'est pas possible de fournir un comparatif des frais moyens de prépresse (donc sans l'impression, la distribution ni les droits d'auteur) engagés dans l'édition d'un manuel scolaire en France et en Côte d'Ivoire.

On peut imaginer que, pour un manuel de 176 pages pour une classe de primaire, le prépresse coûte entre 25 000 et 50 000 euros/16 500 000 et 33 000 000 FCFA (création de la maquette, édition, corrections, recherche iconographique, création des illustrations, droits textes et photos, infographie, photogravure, mise en pages). À cela s'ajoutent tous les frais de structure, les frais de matériel, etc.

L'impression varie en fonction du tirage, du nombre de pages, et du papier ; elle reste le plus gros poste de coûts.

3) Les étapes : l'exemple du livre de Français pour le CE1 des éditions Éburnie

Cette maison d'édition est composée d'une équipe d'une quinzaine de personnes, qui est renforcée aujourd'hui : la directrice, 1 commercial assisté de plusieurs personnes, 1 comptable, 2 techniciens chevronnés aidés pour répondre à cet appel de 6 lots de 2 autres personnes, 1 infographiste free-lance, 8 personnes formant 3 équipes pédagogiques, et plusieurs secrétaires. Le groupe ministériel compte 3 personnes par matière.

La création d'un manuel scolaire demande de mener de front plusieurs activités prises en charge par des personnes différentes. Il est donc important de suivre de très près l'évolution des différentes tâches, et d'avoir pour chaque ouvrage un rétroplanning précis et remis à jour régulièrement.

Dans un premier temps, le texte initial et des crayonnés des illustrations, conçus par l'équipe pédagogique de l'institut pédagogique national, le CNFPMD, sont fournis par le ministère. Il faut parfois d'abord saisir le manuscrit : pour l'appel d'offres de 2007 il fallait ainsi saisir le manuscrit du Français, des Maths et de l'ECM de la classe de CE2. La maquettiste (une pour deux manuels) procède à un premier coulage des textes et au positionnement des illustrations. Le ministère met ensuite en place une expérimentation en classe qui dure un mois, au frais de l'éditeur. L'équipe

pédagogique du ministère se rend sur le terrain, où des professeurs sélectionnés testent dans leur classe les manuels en préparation.

Après le retour de l'expérimentation, les corrections issues de celle-ci sont intégrées. L'équipe pédagogique de la maison d'édition liste alors les problèmes qui apparaissent : la pagination n'est pas respectée, certains exercices font doublons, des passages ne sont pas cohérents par rapport au reste de la leçon¹⁸, des images sont prévues en portrait mais devraient être présentées plutôt en paysage... L'équipe pédagogique reprend le texte et la mise en page, et fait des propositions (ils proposent des coupes ; d'autres exercices, de nouvelles mises en page ou de nouvelles spécifications pour l'élaboration des images, etc.). Elle justifie tous ses choix pour présenter ensuite ce dossier au ministère.

En parallèle a lieu la confection des illustrations. C'est aussi une des attributions d'une équipe du ministère, rémunérée par l'éditeur. Faute de moyens en formation et matériel, ces illustrateurs font tout à la main, dessinent sur Canson, colorient à la gouache et au colorex, encrent ensuite à l'encre de Chine. Le résultat est scané, et retouché au besoin, à la maison d'édition, dont le matériel est par ailleurs des plus modernes. Après avoir travaillé 15 jours à Cocody, les illustrateurs sont envoyés à l'intérieur du pays, pour travailler plus intensément. Ces frais sont pris en charge par la maison d'édition. Il y a 700 illustrations à faire pour les 6 ouvrages, en 45 jours, d'où une certaine urgence.¹⁹ Lors de l'intégration des images, d'autres difficultés apparaissent, également soulevées, avec des propositions de solution, dans le dossier présenté au ministère.

De nombreux aller-retour ont ainsi lieu entre l'éditeur et ce dernier (l'équipe de rédacteurs et la responsable des contenus pédagogiques). C'est la responsable des contenus du ministère qui, en dernier lieu, valide ou refuse une modification. Pour ne pas perdre de temps, les deux équipes pédagogiques ont travaillé ensemble au siège des éditions Éburnie pour l'appel de 2007.

De nombreuses relectures ont lieu ensuite, pour assurer la correction ortho-typographique, vérifier la cohérence du contenu...

Toutes ces étapes ont pour fonction de faire respecter le programme national, de s'assurer de la qualité et de la scientificité du contenu, de la faisabilité des exercices, de la pédagogie de la présentation, de la cohérence de la progression, etc.

Les épreuves finales sont transmises au ministère qui signe le bon à tirer.

Impression²⁰ et livraison en stocks : les capacités des imprimeurs locaux sont bonnes mais le **problème d'approvisionnement en papier et de sa taxation très élevée** persiste. Les NEI ont imprimé leurs manuels de 2006 chez des imprimeurs locaux comme MICI, mais ont dû faire faire une partie de l'impression à l'étranger à la fin.

Les éditions Éburnie avaient imprimé la même année à l'étranger, notamment à l'île Maurice ; cela implique de compter un laps de temps pour le transport des marchandises mais aussi des tractations diverses avec les autorités douanières, ce qui peut être coûteux et prendre du temps.

¹⁸ La formation par compétence n'est pas encore totalement maîtrisée par les équipes, des hésitations et des retours, de nouvelles propositions ont donc lieu. Le ministère a d'ailleurs insisté dans l'avis d'appel pour que l'éditeur soit une force de proposition dans le domaine du contenu également.

¹⁹ Pour d'autres manuels, il faut trouver des photographies ; la recherche et la demande de droits peuvent être aussi longues que la création d'images.

²⁰ Il faudrait étudier plus avant cet aspect des appels d'offres, qui n'est pas détaillé ici.

Frat Mat éditions imprime à l'imprimerie du groupe auquel elles appartiennent.

Ces éditeurs doivent par ailleurs avoir des capacités logistiques certaines pour gérer une arrivée massive de manuels (système de gestion, informatique, entrepôt...). Les éditeurs ayant une activité de distribution sont ainsi avantagés pour mettre en œuvre cette partie de la commande.

Conclusion

Du côté des éditeurs, comme vu plus haut, avoir travaillé dans le secteur, être bien formé et avoir une bonne équipe est un préalable non suffisant : il faut également disposer de fonds conséquents.

Quant aux manuels eux-mêmes, le critère du plus bas prix peut induire une qualité médiocre. Si ceux-ci souffrent nettement de ne pas avoir de couverture cartonnée et sont imprimés sur un papier qui ne résiste pas bien au temps, l'impression locale en 4 couleurs est d'assez bonne qualité. La durée d'un livre sans couverture cartonnée et imprimé sur un papier de moindre qualité est cependant réduite par rapport aux manuels correspondant aux standards français (de 3 ans pour les uns à 5 ans pour les autres). La nécessité de renouveler les livres plus régulièrement et le surcoût occasionné ont dû être pris en compte dans ces choix de fabrication précisés dans l'avis d'appel d'offres.

En ce qui concerne **la procédure d'élaboration des manuels scolaires**, on peut noter des **postes de coûts importants** qui pourraient être réduits. La multiplication des intervenants par la collaboration de deux équipes pédagogiques peut sembler coûteuse et inutile. Les multiples relectures et validations par un petit nombre de personnes sont source d'engorgement et donc de ralentissement du processus d'élaboration des manuels. La méthode de création traditionnelle des illustrations est également coûteuse et lente.

Le **contrôle total du ministère** sur les contenus peut enfin sembler être une responsabilité lourde et coûteuse qu'il pourrait remettre au secteur privé, d'autant plus que cela provoque un manque de liberté qui lui-même a pour conséquence un manque de créativité du secteur privé.

La relative jeunesse de l'Éducation nationale, son manque de capacités financières au regard de la tâche à accomplir, la nécessaire progression du professionnalisme qui en découlent tant du côté des concepteurs-rédacteurs des programmes et des éditeurs scolaires que des instituteurs et professeurs, le manque relatif de formation par rapport à ce qui serait nécessaire dans tous ces domaines sont autant de causes ayant donné lieu à ce choix du contrôle des contenus et de la participation prégnante de l'État à l'élaboration de manuels scolaires. Ce modèle est compris toutefois comme une transition vers une libéralisation de ce secteur de ce point de vue.

Un exemple montre la pertinence de cette méthode : les manuels sont des outils très directifs car ils sont suivis intégralement par les professeurs en classe, leur progression définit strictement ce qu'ils vont faire au cours de l'année et ils la respectent pour la plupart intégralement. Ce sont donc les manuels qui font le cours et non l'enseignant, qui a souvent eu une formation assez courte du

fait des besoins grandissants en professeurs²¹. Les manuels n'étant pas des outils de piochage comme ils peuvent l'être en France pour les professeurs qui composent leur cours dans une grande liberté pédagogique, il est donc capital qu'ils soient d'un contenu irréprochable.

Or, malgré le mode de production laissant peu de place au hasard (conception et suivi des contenus par le ministère, expérimentation en classes, etc.), en visite dans une classe de CP utilisant le cahier d'application toutes matières de NEI (2006), j'ai pu m'apercevoir des difficultés occasionnées par des erreurs figurant sur le livre : les élèves devaient par exemple utiliser le signe « < » et l'écrire entre les chiffres : 9 ... 5 ... 3. L'inversion des chiffres rendait impossible l'exercice²². Si le professeur peut rectifier occasionnellement, la présence de ce genre d'erreurs, associée à la difficulté de certains exercices (exemple : entourer le nom de son pays, de sa capitale, reconnaître l'hymne national, alors que « Yamoussoukro », « Côte d'Ivoire » et « l'Abidjanaise » sont des mots difficiles) n'est pas sans conséquence dans une telle pratique d'utilisation suivie des manuels en classe.

En ce qui concerne **le manque de créativité du secteur privé**, observé (et regretté) par le ministère lui-même, il est clair que le contrôle total du contenu par ce dernier ne permet que peu aux professionnels du livre d'en faire preuve. Toutefois, la nécessité pour les éditeurs désirant soumissionner à un appel d'offres, voulue par le ministère, **d'avoir une équipe pédagogique propre est un bon préalable au développement d'un service éditorial dans une maison d'édition**. Pour l'heure, les activités proprement éditoriales y sont réparties entre la direction, des secrétaires, des techniciens pour la PAO, ou sont dévolues à un éditeur étranger. **Il n'y a pas, à proprement parler, dans les maisons d'édition, de responsable éditorial, de responsable d'édition, d'assistant éditorial...** La professionnalisation du secteur ira avec le développement de son activité, et de là naîtra sa créativité. Dans le scolaire, l'existence d'équipes pédagogiques en est le premier pas, essentiel. (Voir propositions et possibilités partie III, section A.)

D. L'avenir : l'appel d'offres sur crédits de la Banque mondiale

Après quelques années de retrait des investissements de la Banque mondiale, dans le secteur éducatif ivoirien, une reprise d'accord de crédits est en cours pour poursuivre la politique de gratuité des fournitures et des manuels scolaires. L'appel d'offres de 2008 pour les classes de CM1-CM2, ainsi que celui de la réimpression des manuels de CP par la suite, devraient être organisés sur crédits de la Banque mondiale et donc selon ses conditions. Dans le prolongement de ce qui a été fait pour le primaire, des programmes scolaires sont élaborés pour le secondaire, et il va falloir également financer la production et la distribution de nouveaux manuels conformes à ces programmes.²³

²¹ D'ailleurs, le besoin en formation généré par la réforme des programmes est un des plus gros problèmes : il faut changer la formation initiale à l'ENS (pour les professeurs) et dans tous les CAFOP (Centres d'animation et de formation pédagogique, pour les instituteurs), et assurer une formation continue aux 50 000 instituteurs et à 16 à 18 000 professeurs.

²² Et pour une classe de CP, il paraît ambitieux d'imaginer que l'élève reproduise ces chiffres, les écrive dans le bon ordre et insère le signe <, d'autant plus que la consigne ne l'indiquait pas.

²³ Pour l'instant, les programmes des classes de 6^e, 5^e ont été élaborés. Des guides d'utilisation des manuels agréés ont été distribués aux professeurs et des cahiers d'intégration ont été produits et donnés aux élèves. Les programmes de la classe de 4^e seront mis en œuvre à la rentrée 2008-2009.

L'« appel d'offres ouvert international » (AOI) sur lequel fonctionnent les crédits de la Banque mondiale indique qu'« en vue d'encourager la concurrence, la Banque autorise les entreprises et les ressortissants de tous les pays à offrir des fournitures, des travaux et services [...]. L'Emprunteur ne peut refuser ni la préqualification ou la post-qualification d'une entreprise, ni sa candidature, pour des motifs autres que les capacités et les ressources dont dispose cette entreprise pour exécuter le marché »²⁴.

L'ouverture internationale du prochain appel d'offres pourrait pénaliser les éditeurs émergents en les mettant en concurrence avec des éditeurs français, canadiens, en tout cas étrangers, qui ont des capacités supérieures et les moyens d'asseoir leurs revenus sur une politique de présence à plus long terme. Des professionnels ayant d'autres activités que l'édition pourraient également soumissionner puisque l'appel consiste en 3 activités différentes, l'édition, l'impression et la distribution.

Cela dit, le même document d'où est tirée cette citation précise d'emblée « la volonté de la Banque d'encourager les entrepreneurs et les fabricants du pays emprunteur ». De ce fait, celle-ci autorise une clause de « préférence en faveur des **fournitures** fabriquées dans le pays de l'Emprunteur » et une clause de « préférence en faveur des **entrepreneurs** du pays de l'Emprunteur ».

La première précise que, selon certaines conditions, on peut ajouter 15% du prix CIP (=port payé) à la proposition de fournitures étrangères par rapport au prix proposé pour des fournitures locales. La deuxième indique que, sous certaines conditions²⁵, une marge de préférence de 7,5%²⁶ pour les entrepreneurs du pays (i.e. **on ajoute 7,5% au montant de l'offre des entrepreneurs n'étant pas du pays**) peut être appliquée ; il faut **que ceux-ci en fassent la demande** au stade de la préqualification et/ou de l'appel, que cela soit précisé dans le dossier d'appel, et que les entrepreneurs aient donné tous les renseignements nécessaires à l'appréciation de leur requête (information sur les structures de leur capital, etc.).

Si la Banque mondiale inclut donc bien dans ses considérations la composante nationale, elle n'en fait pas une priorité, tout au plus une concession.

²⁴ Cf *Directives passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'AID*, version révisée, octobre 2006.

²⁵ Précisions cf même document.

Une étude plus approfondie pourrait porter sur le détail d'un appel d'offres sur crédits de la Banque mondiale (la manière de s'en informer, d'y répondre, etc.), et sur une comparaison des divers appels dans plusieurs pays. L'abonnement permettant de recevoir les appels d'offres internationaux sur les sites **DG Market** coûte au minimum 500 dollars par an pour 10 appels par mois (<http://appel-d-offre.dgmarket.com/eproc/subs.do>), mais on peut gratuitement s'inscrire pour recevoir des avis d'appels par alerte e-mail. Le site **UN Development Business** semble toutefois plus apprécié par les fournisseurs pour sa fiabilité (<http://www.devbusiness.com>). On peut avoir des informations sur les opportunités d'appels sur le site de la Banque mondiale, en cliquant sur l'onglet **Projects & Operations> Pipeline Projects**.

L'APNET, Afrilivres ou l'AEI, ou même l'OIF, seraient des relais utiles de ces avis d'appels auprès des éditeurs en souscrivant un abonnement collectif.

²⁶ Ce chiffre est évalué et varie en fonction des pays.

Il est étonnant que l'aide sous forme de crédits, mais aussi d'accompagnement politique, n'intègre pas d'emblée la nécessité de faire émerger, de pérenniser ou de développer une chaîne du livre locale performante, garante d'un développement durable d'une des branches essentielles de l'industrie culturelle²⁷. À quoi bon s'endetter si cela revient à développer les marchés d'entrepreneurs ne prenant pas part au développement interne durable du pays, n'employant pas de gens du pays et ne lui payant pas d'impôts ? Pourquoi la participation au développement d'une activité locale ordonnée n'est-elle pas, même, la condition initiale et essentielle de ces appels d'offres ? Cette ouverture à l'international est-elle conçue comme une solution transitoirement plus efficace ? moins chère ?

Des solutions sont avancées pour favoriser nettement l'industrie locale, notamment par l'OIF : est proposé **que les éditeurs locaux puissent proposer une offre qui soit 15% plus chère**, voire plus, pour que le soumissionnaire étranger ne soit choisi que s'il a une offre définitivement très économique pour l'État ; est avancée aussi l'idée **que la coédition avec un éditeur local²⁸ puisse être obligatoire** et non plus recommandée.²⁹

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, tout cela ne paraît plus de mise. En effet, les éditeurs émergents ont su montrer qu'ils arrivaient à répondre aux appels d'offres, peut-être mieux que des éditeurs français ou canadiens, plus éloignés des réalités du pays³⁰ et moins concernés par la bonne distribution des produits.

Par ailleurs les problèmes rencontrés lors de la réalisation des précédentes offres (comme la distribution) ne seront pas résolus avec la soumission d'un éditeur étranger.

Enfin, le développement d'une production locale et diversifiée de livres scolaires, mais aussi parascolaires, de littérature jeunesse, de référence, universitaires, grand public, etc., ne peut passer que par la possibilité pour les éditeurs locaux d'avoir des marchés scolaires de l'État sur la durée (c'est strictement de cette manière que CEDA et NEI ont pu développer leur catalogue). C'est donc le développement de l'industrie culturelle du livre de la Côte d'Ivoire qui est concerné par les conditions de soumission des futurs appels d'offres rédigés par le ministère de l'Éducation, de concert avec la Banque mondiale.

Pour l'instant les manuels qui devront être remplacés sont des ouvrages de CM de la collection « École et Développement » de CEDA-NEI et, dans le secondaire, des manuels agréés qui sont pour la plupart des ouvrages de CEDA-NEI (en coédition avec Edicef et Hatier International), Edicef (en Français notamment), Hatier International (en Sciences), Nathan International (en Anglais)... La généralisation du recours aux appels d'offres contrevient fortement aux intérêts de ces maisons,

²⁷ Cf à ce sujet la **convention de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2005**, qui met en avant cette composante essentielle qu'est l'existence d'industries culturelles nationales indépendantes.

²⁸ *L'avenir des maisons d'édition étrangères sur ces marchés est à mon sens, à moyen terme, et malgré toutes les difficultés que cela implique pour elles, dans la coédition avec un éditeur local, mais aussi, à plus long terme, dans l'implantation de filiales ou le rachat de maisons d'édition locales.*

²⁹ Mais une coédition peut être une source de revenus à court terme, et devenir un miroir aux alouettes sur le long terme si elle ne prévoit pas un transfert de compétences organisé et un partage des coûts, des bénéfices et des tâches en toute transparence.

³⁰ Les contenus des manuels sont aujourd'hui élaborés de concert entre le ministère et l'éditeur, ce serait une régression qu'ils reviennent dans les attributions d'un éditeur étranger.

du fait de l'apparition d'éditeurs locaux. Or elles peuvent défendre avec force leurs propres intérêts auprès des instances intervenant dans ce processus. Étant de longue date sur ces marchés, elles peuvent également faire valoir leur expérience pour être privilégiées dans l'attribution des lots des appels.

Une concertation est prévue au sujet des futurs appels d'offres entre le ministère de l'Éducation et l'ASSEDI.

Cette association a un rôle fort à jouer dans ce domaine (et bien d'autres, cf partie III, sections A et B); elle a les moyens de constituer un dossier de requêtes argumentées et de propositions concrètes pour être un acteur de poids dans l'élaboration des appels d'offres. Étant sous tutelle du ministère de la Culture et représentant des éditeurs scolaires également, elle est particulièrement bien placée pour défendre les intérêts culturels qui sont en jeu dans l'élaboration de la future procédure d'appels d'offres.

Espérons que la concertation sera fructueuse et marquera l'avènement d'un modèle ivoirien ayant comme critère le développement durable, c'est-à-dire local, de ses ressources culturelles livresques.

E. La distribution et la librairie

La distribution est le point noir habituel de l'approvisionnement en manuels scolaires. La gratuité a totalement transformé le processus d'acheminement des manuels scolaires dans les écoles publiques, et a eu ainsi un impact retentissant sur l'activité de la librairie.

1) La distribution dans les établissements publics

En 2002, pour le premier appel d'offres lié à la gratuité des manuels scolaires, un GIE de libraires (Distrimag) s'était formé pour assurer la distribution des livres. Au départ il était constitué d'environ deux cents sociétés, vite réduites à moins de cinquante (le marché fructueux du scolaire crée effectivement des vocations provisoires dans le métier de la librairie). Les libraires avaient des comptes chez les éditeurs avec une remise de 15 %. Les éditeurs livraient à un entrepôt et le GIE prenait en charge l'ensemble de la logistique, de la location de l'entrepôt à la saisie des listes fournies par le ministère, puis au colisage et à l'acheminement via un transporteur. Le transporteur choisi distribuait du riz dans les cantines scolaires³¹.

En 2006, le système du GIE n'a pas été renouvelé, pour diverses raisons. Il y a eu de grosses difficultés de livraison. Les informations données pour la livraison étaient pour une part erronées. Ce point de l'approvisionnement en manuels gratuits pose en effet un certain nombre de problèmes : le ministère envoie des demandes d'information auprès des inspecteurs et dans les écoles, mais elles ne remontent pas toujours ou ne sont parfois pas remplies correctement. L'adresse exacte de l'école, le nombre de classes, leur niveau, le nombre d'élèves par classe, ne sont parfois pas à jour. Du coup il manquait des livres dans certains endroits alors qu'il y en avait trop à d'autres (et ils n'étaient pas forcément retournés...); il a fallu passer deux fois dans certaines zones, ce qui a multiplié d'autant les coûts de livraison. Les libraires ont par ailleurs été

³¹ Cf le Programme d'alimentation mondiale (PAM) du Programme des Nations Unies pour le développement (le PNUD).

payés 1 ou 2 ans plus tard, ne sont pas tous rentrés dans leurs fonds (le taux de remise était peu élevé ; par ailleurs, certains avaient des dettes envers CEDA-NEI, qui les leur ont décomptées en les payant).

Finalement le ministère a demandé aux libraires de signer une lettre de désengagement et ce fut aux éditeurs, pour les appels d'offres suivants, de prendre en charge la distribution.

Beaucoup de librairies ont fermé leur porte depuis, et l'impact de la gratuité et de l'approvisionnement par les éditeurs eux-mêmes n'est pas à négliger, même si les troubles qui ont secoué le pays et les pillages qu'ils ont occasionnés sont aussi une raison de ces fermetures. De fait, les 400 points de vente que comptait la Côte d'Ivoire se sont réduits aujourd'hui comme peau de chagrin.

Si elle a **un sens indéniable** face à une situation d'urgence liée à la paupérisation de la population et au besoin de scolarisation massive, la gratuité, avec une distribution dans les écoles, a aussi pour effet d'éloigner les élèves du public (et leurs parents) des librairies, où ils n'ont plus aucune raison d'aller, même à la rentrée des classes. L'impact est économique, mais aussi social : l'accès à la lecture et au livre est loin d'être facilité par cette mesure. C'est l'image du livre qui pâtit également de sa fourniture à titre gratuit, et le fait qu'il soit prêté lui donne un statut peu propice à l'appropriation et à l'éveil du désir d'en utiliser en autonomie.³²

Pour en revenir à la distribution, elle est une contrainte de plus pour l'éditeur soumissionnaire, dont ce n'est pas le métier. Voici le témoignage de la directrice des éditions Éburnie à ce sujet : « Ce sont d'abord des 40 tonnes qui vont à l'intérieur du pays, puis des camions plus petits. Certaines écoles sont accessibles par pinasse [...]. C'est le ministère qui se charge d'avoir les bonnes adresses, mais des écoles n'ont pas le téléphone [...]. On a confié aux inspecteurs de l'enseignement primaire le soin de répartir les manuels. Certains ont alors demandé aux écoles de venir chercher les manuels, sans contrepartie financière, alors que c'était prévu et payé. Des cas de revente aux parents (malgré le fait qu'il soit précisé en couverture qu'il s'agit d'un exemplaire gratuit), parfois par les directeurs d'école eux-mêmes, ont aussi été recensés. »³³ Pour une maison d'édition indépendante comme les éditions Éburnie, cet aspect de l'appel d'offres est une lourde tâche, onéreuse, peu rentable, dont elle se passerait aisément.

Enfin, de fait, la distribution dans les écoles accuse de gros problèmes de délais (les manuels comme les kits scolaires³⁴ arrivent bien après la rentrée des classes, et parfois n'arrivent pas), et

³² À ce sujet, plus d'efforts pourraient être faits dans les manuels pour inciter à la lecture d'autres types d'ouvrages. En France, les manuels de français du collège proposent des images des couvertures des livres, cultivent le rapprochement avec la production destinée à ce public hors de l'école... L'attractivité des manuels (recours au jeu, présentation de personnages récurrents, devinettes et blagues) pourrait être également largement développée.

³³ Les difficultés pour faire vivre un grand nombre de personnes sur un salaire de fonctionnaire (même si celui-ci est déjà bien supérieur à ce qu'on peut trouver ailleurs, entre 150 000 FCFA pour un instituteur et 300 000 FCFA pour un professeur) sont une cause de pratiques de rémunération de différentes prestations par les professeurs, surtout dans les plus grandes classes : cours de soutien, vente de support de cours « maison »...

³⁴ Ces kits, distribués gratuitement aux élèves du primaire (2 millions d'exemplaires), sont composés d'une ardoise, de craie, d'une gomme, d'un cahier, de stylos, d'une règle, de matériel géométrique. Divers organismes et programmes financent des appels d'offres internationaux pour la distribution de ces fournitures (PNUD, Unicef, BM dans le cadre du PASEF, BAD...). *Là aussi il serait bon de s'appuyer davantage sur les capacités locales en vue de développer celles-ci durablement, et pour ce faire de réguler la soumission en choisissant de préférence des fournisseurs et des*

s'accompagne d'un achat par un certain nombre de parents de livres et de kits, même dans le secteur public.

Conclusion

La distribution à la charge des éditeurs a donc pour conséquence d'évincer la librairie, de couper le contact entre les élèves et les librairies³⁵ et d'évincer également des éditeurs qui n'auraient pas l'assise financière suffisante pour assurer cette partie logistique des appels d'offres.

Il serait important de réintégrer la librairie dans la distribution gratuite de manuels scolaires, en leur accordant un taux de remise propre à rentabiliser l'opération, quitte à ce que cette solution soit moins économique. (Voir propositions et suggestions partie III section B.)

À défaut, une politique en faveur du développement d'entreprises de distribution privées devrait être engagée pour que les éditeurs puissent travailler avec eux au lieu de s'improviser distributeurs.

2) Les écoles privées

Dans le privé, les livres restent achetés par les parents, comme pour le secondaire. Les éditeurs ont des contrats d'exclusivité de 5 ans sur ce secteur quand leur offre a été acceptée pour le secteur public. Ils vendent 40 à 50% plus cher les manuels, avec une remise aux libraires de 25-30%. Un livre de CP revient ainsi à 1500 FCFA environ, 800 FCFA pour les cahiers d'application. Ces prix augmentent beaucoup pour le secondaire, où les livres sont vendus entre 3 000 et 6 000 FCFA. Les ventes du primaire ne décroissent pas beaucoup d'année en année, du fait de l'augmentation de la population et de la scolarisation. Ce marché reste donc très rentable, avec des ventes annuelles, pour les matières principales, allant de 200 000 la première année à 150 000 ensuite.

La concurrence, pendant la période de rentrée scolaire, de librairies improvisées (vendeurs informels parfois itinérants ou magasins faisant une place sur leurs étals pour les livres à cette époque) représente un gros manque à gagner pour les libraires car ils s'approvisionnent directement auprès des éditeurs. Payant comptant et acceptant un taux de remise beaucoup plus bas, ils sont parfois même servis au détriment des libraires qui ne sont pas servis pour cause de rupture de stock.

Le marché de l'occasion est aussi extrêmement développé, et il semblerait que le piratage soit également une pratique.

En dehors du fait que cela fragilise la librairie qui travaille à la diffusion du livre toute l'année et qui a besoin de cette manne du scolaire, ces pratiques coupent le lien potentiel entre les clients et d'autres livres qu'ils verraient dans les librairies.

distributeurs locaux, tout en écartant les professionnels d'autres secteurs, comme les éditeurs eux-mêmes. Selon la revue du Centre du commerce international, à l'initiative du programme « Acheter en Afrique pour l'Afrique », chaque année, les Nations Unies consacrent US \$ 3,6 milliards à l'aide pour l'Afrique, et la filière locale ne représente que 10% des achats.

³⁵ Cela dit, on ne renouvelle pas les manuels tous les ans et une véritable politique de la lecture ne peut s'appuyer sur la seule rentrée scolaire.

Conclusion

Dans le secteur privé, la librairie rencontre d'autres difficultés : la concurrence du secteur informel en période de rentrée est un manque à gagner important. Cela pose également le problème de l'accès des élèves et de leurs parents aux livres non scolaires.

La mise en place d'un véritable cadre juridique légiférant sur l'ensemble de la chaîne du livre serait une première solution à apporter à ces problèmes. L'ASSEDI a participé aux travaux d'élaboration d'une politique du livre et d'un cadre législatif ; il lui reviendrait de travailler désormais de concert avec l'association des libraires à leur concrétisation (cf section C de la partie III).

III. Les solutions apportées et les perspectives : organismes internationaux, associations professionnelles, politiques publiques

A. Les éditeurs face aux appels d'offres

1) Les soutiens dans le cadre de la réponse aux appels d'offres

L'exemple de la Côte d'Ivoire montre que **la division des appels d'offres par lots et l'acceptation d'adjudicataires uniquement nationaux** offrent la possibilité à des structures locales de se développer en se saisissant de cette opportunité³⁶. Et celles-ci ont su montrer qu'elles pouvaient répondre avec succès aux commandes de l'État. Or, l'émergence d'unités privées locales est la garantie d'un développement durable d'une industrie éditoriale forte et de production variée, elle-même étant indispensable au développement et à la conservation de la diversité culturelle. Même si, de ce point de vue, beaucoup reste à faire, car les éditeurs émergents doivent encore développer et diversifier leur catalogue (voir plus bas), **ces conditions d'appel préférentielles en sont le préalable essentiel et devraient être conservées, même en prenant d'autres formes, dans les futurs appels d'offres en Côte d'Ivoire.**

L'ASSEDI a un rôle de premier plan à jouer dans la défense des intérêts des éditeurs scolaires et par là dans le soutien au développement culturel du pays (voir partie II, section D. L'avenir : l'appel d'offres sur crédits de la Banque mondiale).

La deuxième partie de cette étude détaillait les principales difficultés que ces éditeurs doivent surmonter pour répondre avec succès à un appel d'offres, à savoir d'avoir les capacités techniques et financières suffisantes. Ici sont exposées les différents recours dont ils peuvent bénéficier et les améliorations possibles.

▪ L'accès au prêt bancaire reste un problème majeur que nombre d'organismes et de professionnels soulèvent. L'OIF a œuvré dans ce domaine en créant un **fonds de garantie des industries culturelles (FGIC)**. Ce fonds permet à un éditeur qui en fait la demande et fournit un dossier de son projet d'avoir un appui auprès des banques à qui il demande un prêt, en garantissant celles-ci en cas de non-exécution de la commande et en assurant une partie du prêt. La mise en place opérationnelle de ce fonds destiné à couvrir les projets des opérateurs culturels, initiée en 1998, a été poursuivie et finalisée en 2003-2004 et s'est matérialisée, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo, par une dotation initiale de 300 000 euros versée à la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC, à Lomé). En plus de la dotation du fonds de garantie, l'OIF a assuré aux cadres des organismes financiers des pays bénéficiaires une **formation aux techniques d'analyse économique et financière** portant sur les projets culturels. Elle a depuis élargi ce programme à 15 pays.

³⁶ L'adjudication de 2 lots par soumissionnaire est également un moyen intelligent de répartir ceux-ci, même s'il contient des limites.

En Côte d'Ivoire, l'ASSEDI (cf ci-dessous section B.) pourrait être un relais de l'OIF dans ces efforts de communication à l'intention des banques. Elle pourrait notamment fournir de la documentation sur le sujet des appels d'offres et des informations sur ses adhérents, etc.

▪ Avoir un matériel performant et une équipe bien formée, notamment des maquettistes chevronnés connaissant le scolaire et des correcteurs ortho-typographiques qualifiés, est aussi parfois difficile. Pour répondre à cette nécessité, l'OIF a pu apporter une aide ponctuelle par la **fourniture de matériel informatique ou de bureau**. Elle organise également des séminaires de formation sur divers sujets. Elle finance des **formations *in situ*** pour le personnel de maison d'édition, organisées par le Cafed. Cela permet d'adapter celles-ci à l'entreprise bénéficiaire, ce qui est particulièrement utile étant donné la diversité des réalités des maisons d'édition africaines. *Toujours en Côte d'Ivoire, l'ASSEDI (cf ci-dessous section B) pourrait participer à la **formalisation de la gestion des aides et du soutien à l'édition**. Relayant les besoins des éditeurs comme les actions de l'OIF notamment, elle pourrait être un interlocuteur de premier plan dans les relations entre les éditeurs et les partenaires institutionnels intervenants dans le domaine du scolaire.*

*L'OIF joue un rôle majeur d'appui au secteur de l'édition. Ses efforts dans le domaine de l'édition scolaire ont des résultats certains et doivent être poursuivis sur le long terme. Cela dit, un travail de la part du Cafed, et de l'OIF surtout, **pour améliorer l'accès à l'information sur leurs actions** permettrait de renforcer l'efficacité de celles-ci. On peut regretter un **manque de communication** de ces deux institutions, tant sur Internet qu'auprès de leurs partenaires³⁷, ou même des professionnels intéressés (dont ceux qui, ne travaillant pas encore dans les secteurs concernés par exemple par les séminaires, ne sont pas les destinataires des invitations).*

Reste comme condition *sine qua non* à la soumission aux marchés de l'État la capacité de s'introduire relationnellement dans un milieu très concurrentiel. Commencer par publier des livres agréés est une possibilité ; EDILIS aurait pu ainsi avoir la place qu'occupe Éburnie aujourd'hui.

Enfin, en premier entrant, il peut s'avérer difficile de bien constituer son dossier d'appel d'offres. L'OIF a entrepris, dans ce domaine également, des **séminaires de formation aux appels d'offres**. Un premier séminaire sur ce sujet est ainsi prévu au mois de juillet 2008 à Paris, où les éditeurs de ce secteur sont conviés. En Côte d'Ivoire, c'est l'AICF qui organise un séminaire sur le même sujet, également en juillet.

*L'OIF, tout en continuant cette activité de formation aux appels d'offres et en l'ouvrant à de plus en plus d'éditeurs, pourrait aussi **fournir sur demande ou sur son site des exemples d'avis d'appels d'offres, des exemples de dossiers constitués par des éditeurs...** Mettre en place un pôle de ressources ouvert à tous est une tâche complexe du fait de la grande concurrence qui règne dans ce secteur, et à juste titre, mais l'entreprendre malgré ces difficultés serait un apport considérable au développement d'une édition locale dans ce domaine.*

Il reviendrait également à l'APNET (voir ci-dessous section B.) ou Afrilivres, si ces associations se revitalisaient ou développaient, de fournir à ses membres ces informations en se fondant sur une pratique d'échanges professionnels inter-pays.

L'Alliance des éditeurs indépendants (AEI), créée en 2002 et siégeant en France, promeut une autre mondialisation fondée sur la mise en réseau de professionnels indépendants ; elle pourrait

³⁷ Ainsi, mi-avril 2008, l'OIF a organisé en Côte d'Ivoire un séminaire sur la gestion des entreprises culturelles alors que l'Agence ivoirienne de coopération francophone, l'AICF (voir Addenda), avait prévu au même moment un séminaire à l'intention des éditeurs.

également fournir ces différents services à ses adhérents, en tenant compte des contraintes spécifiques de ceux-ci du fait de leur statut. Elle pourrait ainsi mettre en place une **cellule d'aide à la réponse aux appels d'offres**. Par ailleurs, cette association pourrait proposer aux éditeurs indépendants souhaitant soumissionner mais étant dans l'incapacité de justifier d'une expérience longue dans le scolaire et d'avoir une équipe à même de répondre à une commande de l'État **des partenariats ponctuels avec des éditeurs et des maquettistes indépendants capables de prendre en charge le préresse des commandes**. Cela n'aurait un intérêt que dans une formule transitoire visant à transférer les compétences de ces professionnels vers les entités éditoriales clientes par une procédure de travail fondée sur l'échange et la collaboration.³⁸

Par ailleurs, **l'APNET, Afrilivres et l'AEI**, en souscrivant un abonnement collectif pour recevoir les appels d'offres émanant des organismes internationaux (cf partie II, section D.), seraient des **relais utiles de ces appels d'offres auprès de leurs adhérents**.

2) Les soutiens à la professionnalisation et au développement d'un catalogue

Parce que la soumission réussie à un marché de l'État n'est qu'une étape, certes fondatrice, dans le développement de maisons d'édition puissantes dans un pays comme la Côte d'Ivoire, il est important que les éditeurs scolaires développent une réflexion sur le scolaire sur le long terme. **L'association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)**, créée en 1988 sous l'impulsion de la Banque mondiale, a pour objectif principal la circulation de l'information dans ce domaine. Son activité consiste notamment à produire et diffuser des documents sur les divers aspects de l'éducation (politique éducative, scolarisation, gestion scolaire, programmes, manuels...), d'organiser des rencontres internationales de réflexion et d'échanges sur le sujet, etc. Elle s'adresse avant tout aux politiques œuvrant dans ce domaine³⁹, mais aussi aux professionnels privés.

Elle produit, par l'entremise de son groupe de travail sur le livre et le matériel éducatif notamment, une documentation extrêmement riche et professionnelle sur le sujet des manuels scolaires. Ces documents permettent à la fois d'avoir un aperçu de ce qui se passe dans les autres pays, des échecs comme des succès, des dispositions prises par les différents États, mais fournit aussi des **études très précises et très instructives sur divers aspects de la production ou de l'approvisionnement en manuels scolaires**, que des professionnels du livre travaillant dans ce secteur pourraient lire avec profit.

L'APNET, Afrilivres et l'AEI pourraient utilement se faire l'écho des actions de l'ADEA et fournir régulièrement une sélection des articles, des dossiers et des publications de celle-ci par le biais de leur site Internet.

À plus long terme encore, si avoir accès au marché scolaire est un préalable essentiel à l'émergence de maisons d'édition ayant une activité régulière et un personnel permanent, produire des livres scolaires ne doit être qu'un premier pas vers un développement d'une production riche et variée. De ce point de vue, les NEI et le CEDA ont montré leurs capacités à

³⁸ Cela impliquerait par exemple des déplacements réguliers de la cellule de réalisation du préresse chez l'éditeur adjudicataire. Il faudrait également, pour des raisons de confidentialité, que chaque éditeur du Nord ne collabore qu'avec un seul éditeur de chaque pays du Sud.

³⁹ Elle publie notamment des expériences d'enseignement en langues nationales, promeut la panafricanisation des programmes scolaires pour permettre l'agrandissement des marchés scolaires et la circulation des livres, etc.

initier des collections de littérature jeunesse par exemple. Créer des collections, rechercher des auteurs, initier des projets, étudier les possibilités du marché sont autant d'activités que maîtrise par exemple Guy Lambin, responsable des NEI. Les autres éditeurs, plus jeunes, doivent aussi se servir de l'assise fournie par les marchés scolaires pour développer de plus en plus leur catalogue.

Sur ce point, **l'absence de personnel remplissant spécifiquement des fonctions éditoriales⁴⁰ est un frein à la diversification des catalogues. La relative petitesse du milieu culturel, et du secteur du livre** (même s'il est déjà bien développé en Côte d'Ivoire), n'incite pas non plus à l'émulation et à l'innovation : c'est dans un milieu où prolifèrent les livres que les éditeurs se nourrissent de la production des uns et des autres, développent des idées en fonction, élaborent une réflexion de marketing éditorial, etc.⁴¹

Plusieurs pistes pour favoriser une diversification des catalogues sont possibles et sont d'ailleurs exploitées. *En ce qui concerne l'absence ou la rareté de personnel ayant une fonction spécifiquement éditoriale, il serait utile que se développe dans la sous-région, pourquoi pas en Côte d'Ivoire, une **formation initiale au métier d'éditeur** (comme il en existe pour la PAO). L'OIF contribuerait sûrement activement à la création de ce type de formations. Des centres de formations français pourraient également y participer, comme l'université de Villeteuse, qui propose notamment deux masters professionnels d'édition.*

Accueillir des stagiaires de ces filières françaises pourrait être un autre mode d'échange utile : l'étudiant en stage de fin d'études pourrait faire une étude selon les besoins de l'éditeur et lui apporter l'éclairage spécifique de sa formation. De son côté, il lui serait très profitable de voir comment un éditeur travaille dans des conditions et un univers très différents de ce qu'il a connu jusque-là.

*En formation continue semblent exister à l'heure actuelle des possibilités de formations courtes en France, par exemple. **Un développement sur place des formations continues** aux fonctions éditoriales serait très utile (notamment une formation au marketing éditorial, entendu comme une approche des besoins d'un public pour concevoir des projets et développer un catalogue, mais aussi à la correction ortho-typographique, la préparation de copie, la fabrication, etc).*

L'OIF doit également avoir des idées sur ce sujet, peut-être faudrait-il lui faire des propositions.

L'APNET pourrait avec profit reprendre son programme de formation pour des professionnels, comme cela avait été initié en 2002 avec le partenariat formé avec l'ESSTIC de Yaoundé II (qui par ailleurs propose une formation initiale en édition durant 3 ans).

⁴⁰ J'entends par fonctions éditoriales par exemple la réflexion préalable au lancement d'un projet ou d'une collection, l'analyse de la concurrence, le travail en collaboration avec le service marketing pour faire l'étude de marché puis tester le public cible, la recherche et le recrutement d'intervenants, l'élaboration de concepts éditoriaux, de chartes éditoriales et graphiques, etc. (fonctions du responsable éditorial), mais aussi les fonctions associées au suivi éditorial d'un ouvrage (fonctions de l'assistant éditorial) : travail sur le manuscrit, collaboration avec l'iconographe pour la recherche d'images, l'illustrateur pour la création de dessins, le correcteur, le maquettiste pour la mise en pages, etc.

⁴¹ Cette conséquence positive de la concurrence dans un univers très diversifié ne doit pas faire oublier le conformisme que cette même concurrence provoque également quand elle fait oublier tout le reste : l'offre se nivelle, devient sans caractère et sans originalité, pour être plus susceptible d'assurer un maximum de ventes en s'adressant à un grand public indifférencié.

L'échange entre professionnels (d'un même pays, d'autres pays voisins, et de pays ayant déjà une production très diversifiée) est aussi une piste pour développer la professionnalisation des maisons d'édition et peut remplir un rôle de formation. La rencontre et l'échange entre professionnels a lieu au cours des différents salons du livre et autres manifestations, où il est important que les éditeurs soient présents.

Plusieurs organismes et institutions publiques participent régulièrement au financement permettant la présence d'auteurs mais aussi d'éditeurs à ces manifestations, et des demandes peuvent sûrement être faites directement ou par le biais des associations professionnelles (au ministère des Affaires étrangères français, au SCAC – service de coopération et d'action culturelle – sur place, à l'OIF, à l'Unesco peut-être, etc.).

Les différents réseaux professionnels, l'ASSEDI, l'APNET, Afrilivres et l'AEI⁴², pourraient centraliser et formaliser l'information sur les différentes possibilités de financement pour diriger au mieux leurs adhérents (voir ci-dessous, section B.).

La promotion des échanges doit aussi concerner **les livres** eux-mêmes et **les catalogues** des éditeurs, leur circulation. Les difficultés d'**Afrilivres**, site conçu comme une vitrine de la production des éditeurs subsahariens pour permettre une diffusion Sud-Nord semblent indiquer qu'Internet n'est pas aujourd'hui le moyen idéal de diffuser les catalogues et même les extraits des ouvrages (ce site n'avait cependant pas cette vocation). Les rencontres professionnelles au cours des diverses manifestations sont peut-être plus efficaces.

Le **BIEF**, Bureau international de l'édition française, qui jusque-là avait une activité de formation des libraires francophones (avec l'AILF, l'Association internationale des libraires francophones), a été à l'initiative, dans une même visée de formation, d'une première **rencontre professionnelle d'éditeurs** à la Foire du livre et du matériel didactique de Dakar en décembre 2007. Espérons que ces actions seront poursuivies.

Le **déplacement d'éditeurs chez d'autres éditeurs** (d'un pays francophone africain, européen, ou autre) pour un court séjour est aussi un moyen de développer la réflexion par la comparaison des pratiques et l'échange sur la production elle-même. De telles expériences ont été menées au sein de l'AEI, lieu idéal d'échanges privilégiés entre éditeurs indépendants.

Il serait intéressant que cette pratique se développe, et elle pourrait sûrement être soutenue par les organismes œuvrant dans ce domaine. Là aussi, il faudrait en faire la demande et présenter un projet. L'AEI pourrait communiquer sur les expériences déjà effectuées, en promouvoir ou en faciliter d'autres.

B. Les associations professionnelles : une chance à saisir

La constitution en association (ou en syndicat) est un gage de force pour se faire entendre auprès des institutions comme des partenaires et même des professionnels eux-mêmes. Elle est un levier indispensable à la professionnalisation de tout secteur d'activité. Elle doit pour ce faire s'inscrire impérativement dans la durée, et sa pérennité ne doit pas être soumise aux changements de personnes.

⁴² L'AEI organise et finance régulièrement la tenue d'un stand à divers salons pour représenter ses adhérents.

1) Afrilivres

L'association Afrilivres est née de la volonté des éditeurs francophones au sud du Sahara de se mettre ensemble pour chercher des solutions aux divers problèmes qui se posent au monde de l'édition dans cet espace, comme la diffusion et la distribution de leur production. Un comité de pilotage composé d'éditeurs africains réunis en novembre 2001 à Paris a pris la conduite de l'initiative pour qu'elle devienne réalité. En France, une autre équipe s'est chargée de coordonner les actions de recherches de financement, de conception du site et prise de contact avec les diffuseurs et distributeurs. La mise en place formelle de l'Association a été faite au cours de l'année 2002.

Constituée aujourd'hui d'une trentaine de membres réellement participants, l'Association s'anime au cours de rencontres d'échanges et de partages lors des salons et autres manifestations du livre. Le site Internet, administré jusqu'en 2006 par Africultures avant la délocalisation du siège de l'association à Cotonou, au Bénin, contribue à cela et a pour but de donner une visibilité à leur production. Cependant, le site n'est plus actualisé sérieusement depuis qu'Africultures a passé le relais à l'ensemble des éditeurs membres, charge à eux de mettre à jour leurs propres informations, ce qui entrave considérablement la visibilité espérée. De plus, la diffusion et la distribution continuent de constituer un sérieux problème pour l'association : en ce qui concerne la diffusion et la distribution au Nord, l'expérience avec le SERVEDIT n'a pas été concluante et d'autres solutions sont recherchées ; quant à la distribution au Sud, une récente mise en place d'une centrale de distribution gérée pour l'instant par le siège d'Afrilivres à Cotonou doit faire ses preuves.

Les activités de cette association pourraient se diversifier et d'autres services aux éditeurs pourraient avantageusement être proposés :

- l'association pourrait devenir un relais d'informations plus important : outre les salons, les foires, les moyens d'y participer, etc., l'association pourrait être un centre de ressources sur le métier d'éditeur, sur les formations existantes, sur les possibilités de financement de projets et de formations ;

- elle pourrait proposer des listes de publications existantes sur les sujets susceptibles d'intéresser ses membres (comme les publications de l'ADEA) ;

- en matière scolaire, elle pourrait renseigner sur les appels d'offres, la manière de constituer les dossiers, les aides existantes de l'OIF, etc. ;

- elle serait également un centre idéal de services aux éditeurs, qui réponde à leurs questions, les orientent dans leur démarche ;

- elle pourrait enfin renforcer son rôle de plate-forme d'échanges réguliers de pratiques et d'expériences entre éditeurs ainsi que développer son pouvoir d'appui à la défense de leurs intérêts.

Ceux-ci prendraient alors peut-être une plus grande part à la vie du site.

2) L'APNET

L'association des éditeurs africains est née en 1992. Elle a siégé 10 ans à Harare, au Zimbabwe et 2 ans à Abidjan. Le conflit ivoirien et le mécontentement d'éditeurs anglophones ont provoqué le déplacement du siège (d'abord prévu comme provisoire) à Accra, au Ghana, et le détachement

des éditeurs francophones. Cette association œuvre à la mise en réseau des professionnels pour favoriser l'échange, à l'accès à l'information sur les éditeurs et pour les éditeurs (notamment en produisant des documents avec l'ADEA), à la promotion commerciale de ses adhérents pour lesquels elle participe à des rencontres, des foires et des salons (rencontres acheteurs-vendeurs du livre et du matériel didactique, salon du livre, etc.), à la formation, etc. En perte de vitesse depuis plusieurs années, elle semble décidée à reprendre ses activités, comme déclaré lors d'une rencontre organisée au Cape Town Book Fair le 14-15 juin 2007.

Du côté francophone, il semblerait que le décrochage soit encore bien réel. *Il serait pourtant d'une indéniable utilité que cette association assure sa puissance par le rassemblement d'un grand nombre d'éditeurs de tous pays africains, car elle peut être un intervenant de poids à l'international (notamment, pourquoi pas, vis-à-vis de la Banque mondiale, mais aussi de l'UNESCO, du PNUD, de l'UNICEF, etc.) pour défendre les intérêts de l'édition et promouvoir son développement. Peut-être faudrait-il créer une sorte de sous-ensemble réunissant les éditeurs français, sans toutefois se séparer des ensembles anglophone et lusophone, tant l'échange des pratiques et des succès, comme des difficultés, peut aider à avancer.*

Comme évoqué ci-dessus, l'APNET pourrait, en matière de scolaire, fournir à ses membres, sur son site par exemple, les avis d'appels d'offres actuels, des exemples de dossiers constitués par des éditeurs, les informer sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, mais aussi promouvoir les actions de l'ADEA et fournir régulièrement une sélection des publications de celle-ci. Elle pourrait également former un dossier commun défendant les intérêts des éditeurs africains dans le cadre des appels d'offres internationaux.

L'ASSEDI pourrait de son côté participer à ce renouveau, qui serait suivi à n'en pas douter par des partenaires comme l'UNESCO, prêts à financer et soutenir ce genre d'entreprises pour peu que des actions soient menées par les éditeurs eux-mêmes.

3) L'ASSEDI

Cette association d'éditeurs existait déjà depuis 1998 ; elle avait été créée à l'initiative de CEDA, NEI, EDILIS, NETER, PUSAF et la SNPECI. Elle fut à l'origine de la création du Salon du livre d'Abidjan en 1999, dont les éditions 2000, 2002, 2004 s'ouvrirent à l'international. Elle n'a pas eu d'action d'envergure depuis 2004, notamment à cause des troubles politiques ayant paralysé le pays. L'élection début février 2008 d'un nouveau président (M. Famié, DGA de NEI, ayant été remplacé par M. N'Dakpri, chargé de développement de Frat Mat éditions, qui en était le secrétaire général depuis 6 ans) est annoncée comme une promesse de renouveau et d'un dynamisme retrouvé pour cette association de 15 éditeurs.

Cette association a aujourd'hui, avec l'ouverture du marché scolaire aux éditeurs locaux (qui est le point de départ essentiel au développement de ceux-ci), toute latitude pour devenir un acteur incontournable de la chaîne du livre ivoirienne. Ses possibilités sont un exemple transposable des perspectives que peuvent avoir les associations professionnelles.

*Dans le cadre des appels d'offres, elle a les moyens de **présenter un dossier défendant les intérêts des éditeurs locaux et de proposer des solutions précises** pour ce faire ; elle devrait ainsi être de plus en plus associée aux réflexions sur l'élaboration des avis, notamment par la Banque mondiale elle-même. Elle devrait devenir un interlocuteur de premier plan dans les relations entre les*

éditeurs et les partenaires institutionnels intervenant dans le domaine du scolaire (OIF, institutions étrangères d'autres pays, Banque mondiale éventuellement...).

*Elle pourrait également être l'acteur d'une **formalisation de la gestion des aides et du soutien à l'édition** (y compris non scolaire). Forte de sa représentativité du milieu et de ses moyens, elle doit **participer à la réflexion des intervenants institutionnels** dans la gestion de leurs actions et être également **une force de proposition** dans ce domaine. Programmer des **concertations sur les besoins** des éditeurs, centraliser et valider les requêtes et les propositions pourrait faire partie de ses fonctions ; elle servirait alors d'intermédiaire et d'appui dans les demandes de soutien des éditeurs.⁴³*

*Elle a également un **rôle important à jouer de promotion de la production non scolaire** de ses membres et va remettre sur pied le salon du livre d'Abidjan. Elle pourrait proposer à divers organismes financeurs la formation d'un stand collectif pour représenter ses adhérents à différents salons (comme le Bénin le fait au Salon du Livre de Paris). Elle doit également, dans ce domaine, **travailler de concert avec l'association des libraires ivoiriens à la mise en place d'un cadre réglementaire** de la chaîne du livre. Elle a un rôle fort à jouer dans la **compréhension et la défense des intérêts de ses partenaires libraires** (voir ci-dessous).*

*Pour développer une visibilité indispensable à son action à l'international, elle devrait se doter d'un **site Internet**⁴⁴. Elle pourrait par ailleurs participer à la reprise des activités de l'APNET du côté des éditeurs francophones.*

3) L'association des libraires de Côte d'Ivoire

En 1998 avait émergé une Association pour la promotion du métier de libraire, en 1999 un syndicat des libraires, qui avaient fait long feu. En 2007 est créée une nouvelle association des libraires de Côte d'Ivoire (l'ALCI), avec à sa tête René Yédiéti, directeur de la librairie de France Groupe, qu'il a repris en 2005. En choisissant comme président René Yédiéti, homme de livres comme d'affaires, ayant un grand sens du relationnel (avec le ministère de la Culture, l'AICF pour les journées de la francophonie, par sa fondation *La rentrée du cœur*, qui vend à prix réduits des kits scolaires à des organismes d'aide, etc.), l'association met toutes les chances de son côté pour faire entendre sa voix, auprès du ministère de l'Éducation comme des éditeurs notamment, et de se faire une place dans le paysage culturel ivoirien. Espérons que cela profitera à l'ensemble de la profession et que les intérêts des plus petits libraires, aux problématiques parfois non convergentes, pour lesquels la Librairie de France peut être une locomotive comme un puissant et écrasant concurrent, seront aussi écoutés et défendus.⁴⁵

⁴³ Il ne s'agit pas de créer non plus un cadre trop rigide : des contacts directs et privilégiés entre un éditeur et un partenaire institutionnel ne sont pas une mauvaise chose.

⁴⁴ Ceci est d'ailleurs valable pour chaque éditeur, même si l'impact est réduit. À l'heure actuelle seules les NEI sont dotées d'un site en fonctionnement.

⁴⁵ Pour faire un parallèle, c'est un peu comme si le syndicat de la librairie française (SLF) était dirigé par le patron de la Fnac : défendrait-il avec soins les intérêts de la librairie indépendante et de création, quitte à aller à l'encontre de son positionnement commercial ?

Une des principales difficultés de la librairie aujourd'hui est qu'elle a été évincée des plus gros marchés du livre, à savoir le scolaire distribué gratuitement dans les écoles publiques (cf partie II, section E. sur la distribution). *L'association pourrait travailler à la réintégration de la librairie dans la distribution des manuels scolaires gratuits. L'idée proposée notamment par un responsable de la Librairie de France de **donner aux élèves des tickets pour aller chercher les livres en librairies**, non retenue, serait pourtant une bonne solution pour que des élèves aient une opportunité de plus d'intégrer le livre dans leur vie quotidienne, également hors de l'école. Ce système pourrait être supervisé par les Coges⁴⁶, qui seraient de bons relais de l'information, en amont, et de contrôle en aval.*

*Il permettrait aussi **de gérer les flux avec plus d'efficacité**, les commandes des écoles elles-mêmes pouvant être préparées à l'avance par les libraires, qui pourraient même, zone par zone, les contacter pour connaître leurs besoins et préparer des commandes groupées auprès des éditeurs par le biais du distributeur.*

Peut-être le ministère n'a-t-il pas choisi cette solution parce que ce système ferait trop facilement l'objet de fraudes⁴⁷ ou reviendrait trop cher à l'État par rapport à une distribution prise en charge par l'éditeur (pour rentabiliser l'opération, il est clair que la remise libraire devrait être plus élevée que précédemment⁴⁸).

La librairie doit faire face à bien d'autres difficultés : **la concurrence de revendeurs informels en période de rentrée scolaire, la baisse de fréquentation le reste de l'année, et la concurrence des éditeurs eux-mêmes**, qui peuvent par exemple vendre dans les écoles, remportent comme on l'a vu seuls le marché de l'État, peuvent répondre aux appels d'offres de fournitures scolaires comme d'approvisionnement en livres, et vendre au secteur informel (ce que pratique aussi Edipresse, premier distributeur de journaux et de livres de Côte d'Ivoire, filiale des Nouvelles messageries de la presse parisienne, les NMPP).

Pour enrayer la concurrence des revendeurs informels en période de rentrée scolaire, René Yédiéti suggère entre autres propositions **que les revendeurs ne puissent commander qu'aux libraires** (i. e. d'interdire aux éditeurs la vente à d'autres professionnels que les libraires). Cela pose cependant le problème du prix du livre, qui peut être considérablement augmenté par le revendeur pour se rétribuer, et ne résout pas pour autant le problème de la non-fréquentation de la librairie pour cet achat.

C'est en réalité, comme il le précise lui-même, une **véritable politique du livre et de la lecture** ainsi que la mise en place d'**un cadre réglementaire** régissant la chaîne du livre qui pourraient résoudre ces problèmes (cf partie III section C.). L'association appuie cette mise en place et a œuvré à la prise en compte de ce maillon de la chaîne du livre dans le projet de loi en proposant des amendements.

⁴⁶ Ces associations de parents d'élèves sont organisées en comités de gestion des établissements scolaires publics et participent activement à la vie de l'école : construction, activités, etc. Certaines sont subventionnées directement par l'État.

⁴⁷ En France ce sont des cartes à puces ou des chèques-livres qui sont distribués. Dans d'autres cas, les établissements sont pourvus d'un budget et font eux-mêmes une commande groupée auprès d'un libraire ou d'un grossiste.

⁴⁸ Elle était de 15 % au GIE en 2002, et est de 25 à 30 % aujourd'hui pour le scolaire vendu dans le secteur privé. Un revendeur aura une remise de 15 à 18 %.

En parallèle d'un travail d'incitation pour défendre les intérêts de la librairie et assurer son développement, l'association est partenaire des différentes manifestations autour du livre, comme la Caravane du livre, et souhaite s'engager avec l'AILF, dans **un programme de formation**.

Si l'avènement d'un cadre légiférant les rapports entre l'édition et la librairie aidera à développer leurs bonnes relations, c'est aussi à chacune de devenir partenaire l'une de l'autre dans un projet commun de développement de la lecture et de promotion de l'utilisation des livres.

*Pour ce faire, une autre forme de librairie serait peut-être à étudier. Un modèle où le livre serait un bien comme les autres, au contraire de toute velléité d'exception culturelle nécessaire par ailleurs, serait peut-être à développer par les libraires eux-mêmes. **Le porte-à-porte, la vente ambulante, la vente d'occasion, l'échange**⁴⁹, et la diffusion de livres dans les supermarchés et dans tous les lieux de consommation pourraient participer à faire du livre un objet de consommation courante.*

*De telles expériences doivent s'accompagner nécessairement d'une **politique de bas prix**.*

C. L'avènement d'un cadre réglementaire de la chaîne du livre

Le développement d'un secteur professionnel compétitif et fort passe nécessairement par sa réglementation. Or il existe en Côte d'Ivoire un projet, qui n'a pas encore été mis en application faute de stabilité politique suffisante ces 6 dernières années.

En 2004 (du 22 au 25 juin) avait eu lieu un séminaire sur la politique nationale du livre, organisé par le ministère de la Culture, avec des éditeurs et des libraires notamment. Des recommandations en avaient été tirées, comme la ratification ou l'application des conventions internationales, dont l'accord de Florence (1950) prévoyant la détaxation à l'importation des livres (notamment) et leur dédouanement rapide, et son protocole de Nairobi (1976), faisant de même avec l'exportation, et ajoutant dans la liste des objets détaxés les intrants nécessaires à la fabrication des livres (dont le papier, qui est le principal poste de coût de fabrication). Étaient aussi recommandés, par exemple, la création et le développement de bibliothèques municipales, de CDI, le développement d'une politique d'incitation à la lecture, la création de fonds de soutien, le maintien d'appels d'offres nationaux dans le scolaire et la libéralisation de ce secteur ainsi que l'arrêt des agréments, mais aussi la réactualisation de la loi protégeant les œuvres de l'esprit, la protection des acteurs de la chaîne du livre, la définition du statut de l'écrivain, la création d'un conseil national du livre et de la lecture, la mise en œuvre du projet de loi sur la politique nationale du livre, etc.

Le projet de loi sur le livre est destiné à mettre fin au flou juridique ; il régit aussi bien l'édition que la diffusion, la distribution et la librairie, ainsi que la propriété intellectuelle. Définissant les statuts de chacun, les droits et les devoirs, mais aussi les procédures, il devrait considérablement aider les professionnels du livre en activité, une fois que les élections, reportées une nouvelle fois, auront eu lieu.

⁴⁹ Certains centres culturels Leclerc avaient ainsi, en France, donné la possibilité aux clients d'acheter un ouvrage et de l'échanger 15 jours après (au mépris des intérêts immédiats des éditeurs et des auteurs, c'est entendu, mais ce n'est pas l'essentiel).

Ce projet de loi devrait être complété par un texte sur le secteur spécifique du scolaire, rédigé par le ministère de l'Éducation.⁵⁰ Dans le secteur scolaire, il est évident qu'un cadre juridique pourrait et devrait venir en aide notamment aux libraires. La pratique court-termiste (les éditeurs y gagnent immédiatement) de vente à un réseau informel n'a pas sa place dans une réflexion stratégique à long terme visant au développement de la chaîne du livre. Au sein de celle-ci, l'éditeur a tout lieu d'en être le chef d'orchestre, et un partenariat solide entre les libraires et les éditeurs avantagerait, à long terme, autant les uns que les autres. Un cadre formalisant les taux de remises (qui doivent être calculés de manière à permettre aux librairies de rentabiliser leur investissement, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui, où certains libraires peuvent par exemple avoir une remise égale à celle d'un revendeur du secteur informel), le marché, etc. semble bel et bien indispensable. Cependant, aucun cadre réglementaire ne peut être vraiment utile si les moyens à mettre en œuvre pour le faire respecter ne sont pas disponibles.

⁵⁰ Les dissensions entre les deux ministères, notamment au sujet des attributions de chacun, ne facilitent pas les échanges et l'avancée de la législation.

ADDENDA

Pistes de réflexion sur la diversification de la production de livres ivoirienne

A. L'universitaire, la référence et la formation professionnelle

En toute logique, plus le niveau d'étude est élevé, plus les livres coûtent cher. Les livres sont plus gros, leur contenu est plus spécialisé, et le marché est beaucoup plus petit. EDUCI, les presses de l'université d'Abidjan, produisent des titres, plutôt dans le secteur des sciences. EDICERAP, organisme à but non lucratif, développe une collection d'histoire. Les PUCI produisent également des ouvrages universitaires.

En réalité, c'est **l'import** qui semble approvisionner essentiellement les étudiants. S'il est une nécessité dont on peut comprendre le caractère indispensable encore aujourd'hui, il a pour double écueil de faire augmenter les prix des livres dans un pays où le pouvoir d'achat est déjà très inférieur au pays exportateur (les étudiants, de fait, font partie de la classe aisée), et de rendre peu sensible la nécessité de développement d'une édition locale du même type.

Le **programme Plus**, destiné à permettre la vente à prix bonifiés d'ouvrages français, et auquel participent la plupart des éditeurs français ayant une production universitaire (Dunod, Dalloz, Foucher, Bréal, La Découverte, etc.), accuse une baisse de financement du ministère français des Affaires étrangères (qui cofinance l'opération avec le ministère de la Culture) et a un avenir incertain.

Le constat est le même pour la formation professionnelle : chaque éditeur produit quelques titres de BTS, de management, au gré des opportunités, et le reste semble être de l'importation.

Dans tous ces domaines, le manque d'auteurs qualifiés et le peu de rentabilité escomptée freine les initiatives.

*Pour permettre l'accroissement significatif d'une production universitaire, de référence, de formation professionnelle locale, il serait peut-être possible de mettre en place un système de coédition par **cession de droits d'exploitation à tarif préférentiel**. On pourrait ainsi imaginer que des éditeurs français, sollicités par une entité faisant le lien entre des acquéreurs et des fournisseurs, cèdent pour une somme modique les fichiers de certains de leurs ouvrages à un éditeur d'un pays africain, charge à lui d'en adapter le contenu à son public (travailler sur une base existante représentant beaucoup moins d'investissement), de l'imprimer et d'en assurer la diffusion.*

Le moindre coût de cette méthode permettrait peut-être d'accroître considérablement les ventes et même, à moyen terme, d'assurer un revenu aux éditeurs français ayant cédé leurs fichiers. Le développement des pays africains laisse en tout cas penser que ces secteurs éducatifs seront petit à petit, avec l'accroissement du niveau de vie, des marchés rentables pour les éditeurs. S'ils ne participent pas d'eux-mêmes à une plus grande accessibilité de leurs ouvrages, ils se retrouveront nécessairement, me semble-t-il, exclus un jour de ces marchés.

Deux arguments jouent en faveur d'une exploration sérieuse de ce qui n'est là qu'une piste de réflexion :

– *L'Acte de Paris de la Convention de Berne sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (Annexe de dispositions particulières pour les pays en voie de développement, article III, 2), ii)), qu'il faudrait étudier de plus près, semble stipuler que dans ce secteur, et sur volonté de l'État, des licences peuvent être accordées pour l'exploitation de titres qui ne seraient pas vendus dans le pays signataire ou seraient vendus à un prix trop élevé par rapport au pouvoir d'achat du pays.*

– *Le développement des NTIC et des capacités industrielles techniques laissent rêveur quant aux possibilités de piratage qu'elles créent. En s'acheminant vers un développement des possibilités de téléchargement de leurs ouvrages sur Internet, les éditeurs du Nord adoptent de nouvelles possibilités techniques qui induisent (et entérinent) de nouvelles pratiques de lecture. Ils se mettent également, malgré tous les systèmes de protection existants, en **première ligne des secteurs de production piratables**. Même si ces possibilités existent de longue date (on vend au Vietnam, et depuis des années, des guides de voyage, des ouvrages de littérature aux touristes, qui sont des photocopies très réussies des ouvrages originaux, vendus à un prix défiant toute concurrence !), elles ne vont cesser de s'accroître.*

Il me semble qu'il vaut mieux tenter de prendre part activement à ce système plutôt qu'en être victime un jour, comme c'est le cas dans certains pays d'Asie, où il n'y a pas de protection de la propriété intellectuelle effective, et où les capacités techniques sont si développées qu'un éditeur étranger n'a aucun accès à un marché sur lequel ses livres se vendent pourtant en quantité⁵¹.

B. La littérature générale et pour la jeunesse, les sciences humaines et le pratique

Dans ces secteurs (que je n'ai pas véritablement étudiés), les ventes sont très variables (de 5 000 en un an pour un titre de la collection Adoras à 3 000 en 10 ans pour d'autres ouvrages de littérature), les tirages sont donc parfois très petits, et il semble difficile de développer un catalogue diversifié. Les auteurs ne travaillent pas dans de bonnes conditions et ne peuvent en général vivre de leur activité.

Les tentatives d'instauration d'une **politique de promotion du livre et de la lecture** ont été mises en difficulté par la guerre (la dizaine de Centres de lecture et d'animation culturelle a été saccagée, les rares bibliothèques fermées, etc.), or celle-ci joue un rôle essentiel dans le développement d'une édition littéraire. Les prochaines élections permettront un déblocage de la situation et une relance de l'activité du ministère de la Culture dans ce domaine.

Pendant ce temps, l'**Agence ivoirienne de coopération francophone**, l'AICF, a été créée par le ministère de la Culture, en 2002. Composée de 45 personnes, elle travaille aussi bien dans le secteur de l'éducation que celui de la culture, du sport, etc. Elle organise les journées de la francophonie, par exemple. Nombre de ses activités se recoupent avec les organismes tels le SCAC (pour les CLAC), l'OIF (pour les formations et l'aide à l'édition, et bien d'autres).

⁵¹ L'impression à bas prix en Chine a aussi ce travers, et les tirages réels seraient parfois directement plus élevés que la commande du client.

L'AICF a la capacité d'être l'opérateur d'une politique du livre et de la lecture, ainsi que d'être un interlocuteur en Côte d'Ivoire pour le compte de l'OIF. L'OIF pourrait relayer ses actions (en mentionnant son existence dans sa liste de partenaires sur son site, etc.), harmoniser ses propres activités avec elle, voire lui en déléguer certaines dans le pays, dans un souci de plus grande autonomie. Cela permettrait également de gérer au mieux les actions menées, auprès des éditeurs notamment.

En terme de promotion du livre, le **Salon international du livre d'Abidjan (SILA)** ouvrira ses portes du 23 au 26 septembre 2008 ; il sera organisé par l'ASSEDI, avec l'appui de l'UNESCO et du ministère de la Culture.

Il est du ressort de l'AICF d'apporter un appui technique et logistique à ce chantier. Par ailleurs, il serait possible et judicieux que l'OIF et le ministère des Affaires étrangères français s'impliquent financièrement dans ce projet.

Pour finir ce court passage sur la promotion du livre et de la lecture, comme observé plus haut (partie III, B.), il y aurait peut-être des pistes à creuser du côté des libraires pour développer un modèle original de diffusion du livre (en supplément d'opérations qui existent déjà, comme la Caravane du livre).

En ce qui concerne l'activité d'édition elle-même, plusieurs organismes (comme le ministère français des Affaires étrangères, l'OIF, le SCAC, l'AICF) participent au développement des secteurs de la littérature, des essais, etc., par des bourses d'auteurs, des invitations à des salons, des créations de prix, des aides à l'impression, des fournitures de matériel, des soutiens financiers ponctuels en fonction de projets présentés... L'OIF a par ailleurs mis en place un fonds de garantie pour les industries culturelles et organise des séminaires de formation pour expliquer aux éditeurs la marche à suivre. Les formations du Cafed permettent également aux éditeurs de se professionnaliser.

Comme évoqué plus haut (cf partie III, section A.), l'OIF devrait informer plus largement de ses actions.

*Les associations d'éditeurs (ASSEDI, APNET, Afrilivres et le réseau de l'AEI) pourraient travailler à la **centralisation de l'information** sur les soutiens potentiels des divers organismes de coopération pour en informer leurs membres.*

*Quant aux éditeurs, il leur revient d'être **une force de proposition** envers ces divers organismes, régulièrement prêts à soutenir des projets ponctuels qu'on leur présente.*

L'Alliance des éditeurs indépendants, dans une perspective de développement autonome qui fait défaut à l'aide financière, s'attache avec succès à **organiser des coéditions Sud-Sud** permettant de partager les coûts et de les réduire en imprimant en plus grande quantité.

D'autres types de coéditions Nord-Sud sont tentées, pas toujours avec succès (cf le mécontentement des éditeurs africains quant à l'expérience de la collection « Caméléon Vert » lancée par Edicef).

En littérature générale et pour la jeunesse et dans le domaine des essais en sciences humaines, CEDA et NEI ont développé une production de longue date, en collaboration avec Hatier et Edicef, mais aussi individuellement. Les NEI travaillent régulièrement avec Edicef, mais aussi

ponctuellement avec Présence africaine (dernièrement pour *La saison des pièges*, de Seydou Badian), avec l'Unesco (et Edicef pour une *Histoire générale de l'Afrique* en 8 tomes)... Elles sont régulièrement subventionnées par le SCAC pour des ouvrages comme des albums jeunesse. Elles sont diffusées dans toute la sous-région ainsi qu'en France pour certains titres. Leur directeur a un sens réel du marketing éditorial et de la promotion de ses collections, ce qui fait défaut à d'autres éditeurs et rentre pour une part dans le succès des ouvrages publiés.

EDILIS est une autre de ces maisons d'édition qui ont su faire un travail de promotion de leur production littéraire (par la création d'événement, des parrainages, des signatures, etc. ; certains ouvrages ont aussi été diffusés par Présence africaine). Même si elles semblent aujourd'hui en perte de vitesse de ce point de vue, elles se sont également appuyées sur des partenariats nationaux et internationaux pour développer certaines parties exigeantes (car moins rentables) de leur catalogue. Par exemple, elles ont produit des ouvrages d'alphabétisation en collaboration avec le ministère de la Famille ; elles ont aussi eu le soutien de l'ACCT (devenue OIF) pour des publications en langues nationales. Ce secteur, qui reste embryonnaire en Côte d'Ivoire, fait pourtant l'objet de beaucoup d'attention ; l'AICF participe ainsi à un programme pilote du ministère de la Culture d'enseignement en langues nationales (dans 10 langues, dans 10 écoles de 10 régions différentes) qui remporte un vif succès.

Au vu du catalogue d'EDILIS, des partenariats seraient à nouveau souhaitables, sur le long terme, avec l'AICF par exemple, mais aussi l'Unesco, intéressée par le développement d'une production hors scolaire. La commission nationale de l'Unesco a d'ailleurs déjà travaillé avec un éditeur (les PUCI). Pour le pratique et d'autres parties de son catalogue, un soutien financier global serait justifié.

*Dans l'ensemble de ces secteurs de la production éditoriale, la plupart des éditeurs auraient peut-être **des efforts à faire en termes de promotion et de marketing**, et des organismes comme l'OIF pourraient proposer des **formations très pratiques et en situation** sur ces sujets spécifiques.*

Un meilleur réseau de distribution dans la sous-région serait également nécessaire, et devrait faire l'objet d'une étude spécifique (il en existe déjà).

Bibliographie

Éducation et matériel éducatif

- *Millenium Development Goals, Global Monitoring Report*, Banque mondiale, 2007.
- *Éducation et approches sous-régionales en Afrique*, pôle de Dakar, 2004 (le pôle de Dakar publie plusieurs documents sur la question des systèmes éducatifs).
- « Enseignants et gestion », in *Profils enseignants et qualité de l'éducation primaire en Afrique subsaharienne francophone : bilan et perspectives de dix années de recherche du PASEC*, Confemen, 2004.

Il existe de très nombreuses publications sur l'éducation, le manuel scolaire (aspects techniques, économiques, logistiques...) de l'IIEP de l'Unesco (www.unesco.org/iiep); voir par exemple :

- *Initiative pour le matériel éducatif de base*, site de l'Unesco :
http://www.unesco.org/education/blm/blmintro_fr.php
- *Stratégie globale d'élaboration des manuels scolaires et matériels didactiques*, Unesco, 2005.

L'ADEA (<http://www.adeanet.org>) publie également beaucoup sur le sujet de l'éducation. Voir notamment les publications du groupe de travail sur le livre et le matériel éducatif :

Collection « Perspectives sur le développement du livre africain », Groupe de travail de l'ADEA sur les livres et le matériel éducatif :

- *Coût-efficacité de la publication de matériel éducatif en langues africaines*, n° 1, 1997. Téléchargeable sur le site de l'ADEA :
http://www.adeanet.org/publications/fr_pubs_wgblm.html
- *Les aspects économiques de la publication de matériel éducatif en Afrique*, n° 2, 1997. Téléchargeable sur le site de l'ADEA.
- *Edition et Gestion : Introduction*, n° 5, 1998.
- *Pour le développement du commerce du livre à travers l'Afrique, Une étude des barrières actuelles et des possibilités futures*, n° 7, 2002.
- *Stratégies pour le développement d'un secteur éditorial en langues nationales dans les pays du Sahel* n° 8, 2000.
- *Des livres pour les écoles, améliorer l'accès aux ouvrages de lecture en Afrique*, n° 9, 2002.
- *Le financement des manuels scolaires et des matériels de formation des enseignants*, n°10, 2002.
- *Améliorer les systèmes de distribution du livre en Afrique*, n° 12, 2003.
- *Traverser les frontières : adapter le matériel éducatif à d'autres pays : le projet " Choose Life " de Soul City*, n° 14, 2006.
- *Faciliter l'accès aux financements dans les domaines de l'éducation et de la formation*, Marie-Agathe Amoikon-Fauquembergue, OIF, 2004.

- La coopération face aux défis de l'éducation en Afrique : l'urgence d'une nouvelle dynamique, *Ministère des affaires étrangères et européennes, 2007.*

Livre et diversité culturelle

Apnet : <http://www.apnet.org/> ; Afrilivres : www.afrilivres.com/ ; Alliance des éditeurs indépendants : <http://www.alliance-editeurs.org/fr/sommaire.php>

- *Où va le livre en Afrique ?*, collectif, Africultures/L'Harmattan, 2003.
- *Éditer dans l'espace francophone*, Luc Pinhas, Alliance des éditeurs indépendants, 2005.
- *L'accès au livre, édition solidaire et bibliodiversité*, collectif d'auteurs et d'éditeurs, Colophon, 2003.
- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, 1886, Acte de Paris, 1979, téléchargeable sur :
http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/berne/trtdocs_wo001.html
- *Dix clés pour la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Unesco, 2007.

Commerce et économie

- *Directives Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'AID*, 2004, version révisée 2006, Banque mondiale.
- Avis d'appel d'offres (consultation des dossiers complets sur abonnement) :
<http://www.devbusiness.com/> et <http://appel-d-offre.dgmarket.com/eproc/subs.do>
- *Étude Apnet-ADEA sur le commerce intra-africain de livre*, 1999, Apnet, mis à jour régulièrement.
- *Acheter en Afrique pour l'Afrique*, programme à l'initiative du Centre du commerce international, article téléchargeable sur :
http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/974/Acheter_en_Afrique_pour_soutenir_l_92Afrique.html

Côte d'Ivoire

- Appel d'offres ayant pour objet : édition, impression et distribution de nouveaux manuels scolaires pour les classes des cours élémentaires (CE), année scolaire 2007-2008, Ministère de l'éducation, Abidjan, février 2007.
- *L'enseignement primaire en Côte d'Ivoire*, Rapport Pasec 1995-1998, Confemen, 1998.
- *Le défi de l'éducation pour tous en Côte d'Ivoire*, Alice Odounfa, Unesco, 2003.
- *Enjeux économiques et financiers du secteur du livre en Côte d'Ivoire*, Marie-Agathe Amoikon-Fauquemberg, OIF, 2003.
- *Le livre en Côte d'Ivoire*, Omar Sylla, L'Harmattan, 2007.
- « *Édition en Côte d'Ivoire* », article sur Rezo Ivoire :
<http://www.rezoivoire.net/Litteratures/>

Pour toute demande d'informations ou de modifications : contact : smarill@scolibris.fr